

CINÉMA

Huit prix Génie pour *Incendies*, sept pour *Barney's Version*

Page B 2

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CII N° 53

LE VENDREDI 11 MARS 2011

1,09\$ + TAXES = 1,24\$

BLESSURE DE PACIORETTY

Molson en furie contre la LNH

Le Service de police de Montréal ouvre une enquête criminelle

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ
BRIAN MYLES

Geoff Molson est en furie. Et il veut du changement. Le propriétaire du Canadien a effectué hier une rare sortie pour dénoncer vertement la décision de la Ligue nationale de hockey (LNH) de ne pas punir le geste qui a envoyé Max Pacioretty à l'hôpital. Un coup de semonce qui survient alors que le dossier se transporte devant la justice.

M. Molson a franchi hier une ligne que peu de dirigeants de la LNH osent approcher: celle de la critique. Faisant fi de la tradition de la Ligue de ne pas exposer ses dissidences en public — au risque d'être mis à l'amende —, M. Molson a envoyé une lettre destinée aux partisans du Canadien... et indirectement à tous les dirigeants de la LNH.

Le grand patron du Canadien y écrit qu'il «partage la frustration, la déception et la stupéfaction» de ceux qui ont été choqués de voir la LNH ne pas imposer de sanction à Zdeno Chara, le joueur des Bruins qui a infligé à Max Pacioretty une commotion cérébrale et une fracture à une vertèbre. Pacioretty a reçu son congé de l'hôpital hier, mais demeurera à l'écart du jeu pour une période indéterminée.

«L'organisation du Canadien n'est pas d'accord avec la décision rendue [mercredi]. Je peux vous assurer que nous avons clairement fait connaître notre position au commissaire Gary Bettman», indique M. Molson. M. Bettman a d'ailleurs «accepté de faire de cet enjeu une priorité» lors de la réunion des directeurs généraux qui se tiendra la semaine prochaine.

Selon Geoff Molson, la décision de la Ligue «ébranle la confiance que notre communauté a pour ce sport». Son évaluation est sans appel: «la sécurité des joueurs de la Ligue nationale est sérieusement compromise et cette situation a atteint un niveau alarmant», écrit M. Molson.

Cela a des conséquences pour le hockey dans son ensemble, pense le propriétaire du CH. D'où la nécessité d'une prise de conscience immédiate

VOIR PAGE A 10: MOLSON



MATHIEU BÉLANGER REUTERS

NÉGOCIATIONS

Les médecins résidents se braquent contre Québec

■ À lire en page A 3

INDEX

Actualités A 2	Idées A 9
Annonces B 6	Météo B 7
Avis publics B 8	Monde B 9
Culture B 2	Mots croisés B 9
Décès B 6	Sudoku B 8
Économie A 7	Télévision B 2
Éditorial A 8	

LIBYE: KADHAFI INTENSIFIE L'OFFENSIVE



REUTERS

«L'heure de la libération a sonné. L'heure est à l'action. Nous progressons désormais. Le temps est écoulé maintenant. Le moment de l'action est venu», a dit hier Saif al-Islam Kadhafi, le fils du «guide».

Les insurgés perdent du terrain

La France et la Grande-Bretagne demandent à l'Union européenne de reconnaître le Conseil national de transition

MÉLISSA GUILLEMETTE

Les forces fidèles au dirigeant de la Libye, Mouammar Kadhafi, ont repris du terrain contrôlé par les militants opposés au régime. Un fils du chef a d'ailleurs promis hier que s'intensifierait l'offensive contre les «rebelles», ces insurgés mêmes que la France a reconnus hier comme les représentants légitimes de la Libye.

Les forces pro-Kadhafi ont réussi à reprendre

le contrôle de la ville pétrolière de Ras Lanouf, à 400 kilomètres à l'ouest de Benghazi, chef-lieu de l'opposition. Une attaque violente a fait fuir les insurgés et a tué au moins 35 personnes. «Nous sommes vaincus. Ils bombardent à coups d'obus et nous fuions. Cela signifie qu'ils sont en train de reprendre Ras Lanouf», a reconnu un insurgé. La télévision d'État a indiqué que les forces de Kadhafi

VOIR PAGE A 10: LIBYE

■ Kadhafi aurait caché des milliards en liquide ■ État des forces à la disposition du «guide» ■ Les mesures adoptées dans le monde arabe, page B 9

Les F-35 coûteront deux fois plus cher que prévu

La démocratie, une «distraction» dont les Canadiens ne se soucient guère, estiment les troupes de Harper

HÉLÈNE BUZZETTI
ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le gouvernement Harper a essuyé hier un troisième revers d'un second arbitre indépendant. Le directeur parlementaire du budget estime qu'Ottawa a grossièrement sous-estimé le coût d'acquisition des avions de chasse F-35. L'opposition y voit une preuve supplémentaire de l'incapacité chronique des conservateurs de gouverner à visière levée. Les troupes de Stephen Harper répliquent que ces reproches sont autant de «distractions» dont ne se préoccupent pas les Canadiens.

Au lendemain de deux jugements accablants du président de la Chambre des communes accusant le gouvernement conservateur de ne pas respecter la suprématie du Parlement, Kevin Page y est allé de sa propre critique, cette fois sur le front militaire. Selon lui, les conservateurs n'ont pas dit la vérité aux parlementaires en prétendant que les 65 avions F-35 qu'entend acheter Ottawa ne coûteraient que 16 milliards de dollars. À son avis, ils en coûteront près du double, soit 29,3 milliards de dollars américains.

M. Page fait un constat sévère. «Il n'y a pas eu d'appel d'offres concurrentiel pour l'achat du F-35. L'énoncé des besoins n'a pas été rendu public, les capacités de l'appareil demeurent incertaines compte tenu de son état de développement, les retombées industrielles et régionales sont floues et les coûts d'achat et d'entretien à long terme n'ont pas été établis», peut-on lire en introduction.

En ce qui concerne le coût unitaire des avions,

VOIR PAGE A 10: OTTAWA

FESTIVAL VOIX D'AMÉRIQUES

Regard sur l'art de dire, de mère en fils

CATHERINE LALONDE

Le Festival Voix d'Amériques (FVA) entame ce soir les célébrations de son dixième anniversaire. Dix ans de spectacles, d'exposés pas seulement oraux, dix ans dédiés au spoken word. Spoken what? Cette locution bien américaine désigne «toute parole portée devant une audience par son auteur». Le spoken word englobe ainsi la poésie, le rap, le slam, la harangue politique. Autant de paroles qui peuvent être lancées simplement autant que chantées, dansées, jouées, jonglées. Regard sur l'art de dire, de mère en fils, jusqu'à la parole-spectacle.

«L'oralité appartient aux cultures dominées parce que l'écriture a toujours été un élément de colonisation»

«Oral» est défini depuis 1674 comme ce «qui se transmet par la bouche, par la parole», selon Le Robert historique. «L'Amérique est le confluent de l'oralité. Ça commence avec les langues indigènes, les centaines de langues et cultures amérindiennes» fortement orales, indique le fondateur du Bowery Poetry



JEAN-FRANÇOIS LEBLANC LE DEVOIR

VOIR PAGE A 10: VOIX

Michel Faubert et Melissa Auf der Maur, les invités d'honneur du Festival Voix d'Amériques.

ACTUALITÉS

EN BREF

La CSN tourne le dos à l'amiante

La CSN s'apprête à rompre avec la solidarité syndicale dans le dossier de l'amiante. Les délégués au conseil confédéral de la centrale, qui s'est ouvert mercredi à Montréal, seront appelés à se prononcer sur une résolution visant à cesser le développement de l'industrie de l'amiante au Québec. La Confédération des syndicats nationaux recommandera ainsi de ne pas appuyer de nouveaux projets d'expansion des mines d'amiante, et de discuter avec les autres centrales de mesures de transition pour les travailleurs qui y œuvrent encore. «Le temps est venu d'actualiser notre position», a déclaré en ouverture d'assemblée la présidente de la CSN, Claudette Carboneau. «Ce serait faire honneur à ceux qui sont morts et qui ont lutté pour la santé-sécurité que de rappeler que la vie d'un travailleur aussi bien indien que québécois ne peut être sacrifiée aveuglément au nom de l'emploi», a-t-elle ajouté. Il s'agit d'un virage à 180 degrés pour la centrale, qui avait appuyé l'utilisation sécuritaire de l'amiante chrysotile en 1997, à l'instar des autres centrales syndicales. La CSN estime maintenant qu'elle doit actualiser sa position à la lumière des données scientifiques les plus récentes. La centrale, qui ne compte pas de membres dans cette industrie, croit par ailleurs qu'il faut lancer un débat sur le bannissement éventuel de l'amiante. — *La Presse canadienne*

LOI 101 AU CÉGEP

Le Conseil supérieur de la langue tranchera sous peu

ROBERT DUTRISAC

Québec — Après les écoles passerelles, le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) prendra position sur une autre question controversée: l'application de la loi 101 au cégep.

Le CSLF, qui a entamé une réflexion à ce sujet en novembre dernier, rendra publique sa position d'ici la fin mars, quelques semaines avant la tenue du congrès du Parti québécois au cours duquel les militants se prononceront sur l'opportunité d'interdire aux francophones et allophones de fréquenter le cégep en anglais. «Il n'y a pas de bonne date, il n'y a pas de mauvaise date. On est sûr que, d'une manière ou d'une autre, ça tombe mal», a affirmé au *Devoir* le président de l'organisme, Conrad Ouellon.

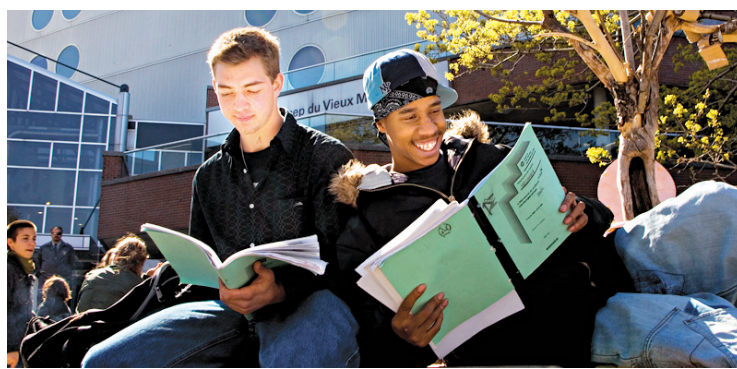
En décembre 2009, le CSLF s'était immiscé dans le débat avec «la fameuse lettre», selon l'expression de Conrad Ouellon, qu'il avait fait parvenir à *La Presse*. S'appuyant sur une étude sommaire du chercheur du CSLF, Paul Béland, le président de l'organisme réfutait dans cette lettre deux arguments présentés par les défenseurs de l'application de la loi 101 au cégep: que les jeunes allophones qui fréquentent un cégep anglophone ont tendance à adopter l'anglais par la suite et que la fréquentation d'un cégep anglophone favo-

rise l'insertion des immigrants «dans les sphères anglophones du travail et de la vie publique». Inexact, soutenait M. Ouellon: c'est l'origine des allophones qui détermine leur choix du français ou de l'anglais, selon qu'ils proviennent de pays francotropes (de langue latine ou de la francophonie) ou anglotropes (tous les autres). La fréquentation d'un cégep n'a pratiquement aucun effet sur les transferts linguistiques, affirmait-il, les allophones anglotropes optant pour l'anglais dans la même proportion, qu'ils aient ou non fréquentés le cégep. Bref, l'étude constatait que quelque 40 % des «enfants de la loi 101» adoptaient l'anglais de toute façon.

L'étude avait été vertement contestée, notamment par le mathématicien Charles Castonguay, a rappelé M. Ouellon. «Cette étude aurait peut-être nécessité quelques nuances», concède-t-il aujourd'hui.

«Plus nuancé»

Pour sa prochaine prise de position, le CSLF sera «plus nuancé» et tiendra compte de toutes les études pertinentes. «On va prendre toutes les données disponibles. Et c'est ça qui est nouveau, qui nous amène à prendre une position plus officielle, plus argumentée parce qu'elle va considérer un ensemble de facteurs», a souligné Conrad Ouellon.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Si le facteur le plus déterminant dans le choix d'un cégep français, c'est la disponibilité d'un programme, le choix d'un cégep anglais est en premier lieu déterminé par la langue d'enseignement.

Le président du CSLF s'attend à ce que cette position soit entérinée par l'ensemble des membres de l'organisme. Pour l'avis sur les écoles passerelles, qui recommandait l'an dernier d'étendre la Charte de la langue française aux écoles privées non subventionnées, recommandation que le gouvernement Charrest n'a pas suivie, une des membres du CSLF ne s'était pas prononcée: Sylvia Martin-Laforge, la directrice générale du Québec Community Network, un groupe de pression de la communauté anglophone, avait trouvé d'autres occupations le jour de la décision.

Depuis la publication de sa lettre en 2009, le débat sur l'imposition de la loi 101 au cégep s'est «élargi», constate Conrad

Ouellon. Il y a eu les textes du député de Borduas, Pierre Curzi, sur l'anglicisation du Québec, ainsi que l'étude de l'Institut de recherche sur le français en Amérique (IRFA) commandée par la CSQ et rendue publique en décembre dernier.

Réalisée auprès de 3230 cégepiens, dont 1492 fréquentent le réseau anglais et parmi eux 482 allophones, cette étude analyse les facteurs qui orientent les francophones et allophones dans leur choix d'un cégep sur l'île de Montréal. Plus du tiers des répondants allophones ont choisi le cégep anglais, tandis que 8 % des francophones ont fait de même.

Alors que le facteur le plus déterminant dans le choix d'un cégep français, c'est la disponi-

bilité d'un programme, suivi de la qualité de l'établissement, le choix d'un cégep anglais est en premier lieu déterminé par la langue d'enseignement, suivi par la qualité du cégep, montre l'étude de l'IRFA.

Près de 40 % des allophones préfèrent étudier en anglais parce qu'ils considèrent avoir une maîtrise de cette langue meilleure que celle du français. Bon nombre d'allophones se sont également sentis contraints par la loi 101 de fréquenter l'école française.

En outre, une grande majorité de francophones (80 %) et d'allophones (91 %) inscrits au cégep anglais souhaitent poursuivre des études universitaires en anglais. Les étudiants du cégep anglais s'attendent très majoritairement à travailler en anglais, que ce soit au Québec ou ailleurs. «Il est indubitable que l'accès au marché de l'emploi anglophone est un facteur de décision majeur pour la poursuite des études en anglais. C'est certainement la principale raison motivant les étudiants à parfaire leurs compétences en anglais. Ceux-ci considèrent que l'anglais est la langue de la mobilité sociale ascendante, et une connaissance accrue de cette langue est perçue comme la clé de voûte pour décrocher des postes et des emplois prestigieux», notent les auteurs de l'étude.

Le Devoir

Coalition pour une intégration réussie

L'ajout de ressources en priorité

LISA-MARIE GERVAIS

À quelques jours du dépôt du budget, la nouvelle Coalition pour une intégration réussie exhorte le gouvernement du Québec à investir les sommes nécessaires pour venir en aide aux enseignants et aux enfants handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA). L'ajout de ressources devra servir au dépistage précoce, à l'embauche de spécialistes et à l'aménagement de classes spécialisées ou de classes ressources, suggère la coalition, qui se dit favorable à l'intégration... mais pas à tout prix.

«Les enseignants sont à bout de souffle», soutient Pierre St-Germain, président de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Même si la ministre reconnaît qu'on est allés trop loin dans l'intégration, les mesures tournent toujours autour de ce qui peut être ajouté dans la classe ordinaire sans ajout réel de ressources.» Selon lui, le gouvernement aurait chiffré ces demandes à environ 500 millions.

La coalition, qui regroupe surtout des parents, des syndicats et des enseignants, peut aussi compter sur un allié du réseau de la santé, soit l'Association des pédiatres du Québec. «[On] est préoccupé par le manque de services disponibles pour les enfants», fait valoir sa présidente, Pascale Hamel. Elle dénonce le manque criant de spécialistes, surtout d'orthophonistes, d'ergothérapeutes et de pédopsychologues, ainsi que les trop longues listes d'attente pour obtenir un diagnostic, y compris au privé. «Il n'est pas rare de voir des enfants

qui ont un diagnostic de trouble de langage depuis l'âge de deux ans, qui finissent par entrer en maternelle sans avoir eu aucun service», note-t-elle.

Classes spécialisées

Marjorie Lévesque est mère de deux enfants qui ont d'importants troubles d'apprentissage. Lorsque sa petite famille a déménagé de l'Ontario pour venir au Québec il y a trois ans, les dossiers des enfants n'ont pas suivi et ceux-ci ont intégré la classe ordinaire. «Ils ont tous deux doublé leur année et n'ont pas eu plus de services l'année suivante», raconte-t-elle. Ma fille peut fonctionner dans un groupe régulier, mais pas mon fils. La classe spécialisée l'a aidé. La classe ordinaire n'est pas le seul lieu, il faut faire du cas par cas.»

Instigatrice du Ralliement engagé envers les jeunes exclus du système scolaire, Suzanne Daneau craint que le retour des classes spécialisées stigmatise les enfants en difficulté. «On dit vouloir une intégration réussie, mais ça suppose qu'à défaut de sacrifier une partie des enseignants, on sacrifie une partie des enfants. [...] Ça fait 30 ans qu'on voit des jeunes qui cheminent exclus du système régulier, qui font tout leur parcours en classe spécialisée, et qui sortent analphabètes et exclus socialement», souligne Mme Daneau, qui est également coordonnatrice de l'organisme la Boîte à lettres à Longueuil. «Il faut qu'on trouve comme société des moyens qui vont permettre à ces enfants qui viennent souvent de milieux défavorisés d'avoir leur place à l'école.»

Le Devoir

Une hausse des droits de scolarité pénaliserait la classe moyenne

Devant la hausse annoncée des droits de scolarité, dont elles ignorent pour le moment l'ampleur, les fédérations étudiantes collégiale et universitaire crient à la taxe déguisée pour les familles de la classe moyenne. Dans une étude, les fédérations étudiantes ont calculé que seulement une famille sur deux dont le revenu se situe entre 30 000 \$ et 60 000 \$ contribue réellement aux études de ses enfants.

«À l'aide financière aux études, actuellement, on s'attend à ce qu'une famille qui fait 30 000 \$ de revenu brut commence à contribuer aux études de son en-

fant. Et les prêts et bourses deviennent de plus en plus inaccessibles, à mesure que le revenu familial augmente», s'est plaint Louis-Philippe Savoie, président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ).

Les fédérations demandent donc de hausser ce seuil minimal de revenu familial à 45 000 \$ pour être plus réaliste.

Elles demandent également au gouvernement de ne pas hausser les droits de scolarité, affirmant que ce sont les familles de la classe moyenne qui seraient ainsi les plus pénalisées.

La Presse canadienne

CIRQUE DU SOLEIL®
ARRIVE EN ONDES!

DÈS LE 21 MARS · 1^{ER} SPECTACLE: DELIRIUM

artv TOU.TV

Bijouterie Gambard
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE
MONTRÉAL (514) 866-3876

ROLEX
Vente et service

ACTUALITÉS

Les Filles électriques présentent
FESTIVAL VOIX D'AMÉRIQUES
Montréal
11-18 MARS 2011
WWW.FIJA.CA
Info: 514 495-1515

Comment sauver l'anglais?



CHRISTIAN RIOUX

La réunion se tenait dans un quartier centré de Paris, dans une toute petite rue du 13^e arrondissement. Ils devaient être une quarantaine d'universitaires. Depuis deux semaines, les invitations circulaient sur Internet. De quoi allaient donc nous entretenir ces érudits, dont la liste des diplômes pourrait remplir cette chronique? Tenez-vous bien: de la manière de «sauver l'anglais»!

Pour ces conférenciers, qui n'avaient pourtant pas l'air de sortir de l'asile, l'anglais était bel et bien menacé. Heureusement, ai-je songé, que le Québec était là pour se porter à la défense des langues opprimées, comme vient de le faire notre premier ministre en décrétant bilingue la sixième année du primaire.

Mais nos experts n'entendaient pas à rire. Ils expliquèrent le plus sérieusement du monde que le statut de langue universelle de l'anglais était loin d'être assuré. Selon eux, ce nouvel espéranto commence déjà à être contesté par un certain nombre de langues qui occuperont une place croissante dans les prochaines années. Ce n'est pas un sombre chercheur qui le dit, mais le très respectable British Council. Dans un rapport intitulé *The Future of English*, David Graddol affirme qu'«au 21^e siècle, aucune langue n'occupera plus la position de monopole qu'a atteinte l'anglais à la fin du 20^e siècle». L'arabe, le mandarin, l'espagnol et le hindi ont déjà, dit-il, commencé à contester sa domination.

Qu'on se le tienne pour dit, ceux qui prennent prétexte d'Internet pour prêcher le tout à l'anglais ont une décennie de retard. De 1998 à 2007, la part de l'anglais sur la toile a diminué de 75 à 45 %. Elle ne serait plus que de 30 %, selon Daniel Prado, de l'Union latine. Et ce rééquilibrage va se poursuivre. Encore «prééminent pour quelque temps», l'anglais est destiné à devenir sur Internet «une langue parmi plusieurs», dit le British Council.

L'étroite association de l'anglais aux technologies de l'information n'aura donc été qu'un «phénomène temporaire», poursuivent les auteurs. La domination effrontée de l'anglais pourrait de plus susciter les mêmes réactions que les coupes à blanc ou les pratiques polluantes de la compagnie Shell. Une thèse reprise par le linguiste Nicholas Ostler (*The Last Lingua Franca*), selon lequel l'affaiblissement de l'hégémonie anglo-américaine et l'accessibilité des nouvelles techniques informatiques favoriseront les langues nationales et accentueront la rivalité entre quelques grandes langues qui pourront prétendre à un rôle international. Le site Portalingua a d'ailleurs créé un indice qui, en intégrant une dizaine de facteurs, permet de mesurer le poids relatif de ces langues dans le monde. Le français s'y classe au second rang, assez loin derrière l'anglais mais juste devant l'espagnol.

La British Academy, qui représente le gratin du monde universitaire britannique, a bien saisi toute l'importance de cette évolution et compris d'où venait la menace. C'est pourquoi elle s'inquiète de l'effondrement dramatique de l'étude des langues secondes en Grande-Bretagne. Une telle régression culturelle est en train de compromettre l'avenir économique du pays, dit-elle.

On s'étonne que le débat sur le bilinguisme au Québec, qui se gargarise pourtant de mondialisation, ne tienne pas compte de ces grandes tendances internationales pourtant connues. Cela pourrait nous inciter, par exemple, à favoriser l'apprentissage de l'espagnol plutôt que de nous acharner à angliciser à outrance un peuple qui est déjà plus bilingue que la plupart des autres. Et cela, sans tenir compte de l'océan anglo-saxon dans lequel baigne déjà le Québec. En d'autres mots, le Québec a un urgent besoin de s'ouvrir à d'autres cultures que l'anglais.

Mais un autre fléau menace aussi l'anglais. Il serait rongé de l'intérieur par le très grand nombre de ses locuteurs qui se contentent de baragouiner une langue appauvrie et bancale de moins de 1500 mots: le «globish». Pour la philosophe Barbara Cassin, il faut absolument «sauver» l'anglais du «tout-à-l'égoût». Elle estime qu'on ne peut pas considérer les langues comme de simples instruments de communication interchangeables sous peine de sombrer dans la médiocrité.

Cette réflexion rejoint celle du politologue québécois Christian Dufour, qui craint de voir les Québécois se complaire dans la médiocrité en parlant deux langues secondes. Selon la germaniste Astrid Guillaume, il ne suffit pas d'apprendre l'anglais. Il faut aussi restaurer la primauté de la traduction, qui seule garantit le droit de chacun de s'exprimer pleinement dans sa langue et permet de rendre toutes les nuances de la pensée. Certes, il faut apprendre l'anglais, dit-elle, mais pas pour autant un anglais tronqué strictement utilitaire, sans histoire, sans textes, sans littérature et sans culture.

Or, les Québécois n'ont-ils pas justement besoin plus que les autres d'un enseignement de l'anglais qui ne soit ni pavlovien ni utilitaire, mais qui leur permette de saisir que leur propre langue est trop souvent pervertie par le vocabulaire, la syntaxe et les calques de l'anglais?

On comprend que les partisans du tout à l'anglais se tiennent loin de ces considérations. Ils risqueraient de découvrir qu'ils ont une modernité de retard.

crioux@ledevoir.com

Le 1^{er} mars dernier, le maire Régis Labeaume dévoilait le nom du partenaire privé de la Ville de Québec dans son projet d'amphithéâtre: Pierre Karl Péladeau et son groupe Quebecor.

NOUVEAU COLISÉE

La légalité de l'entente avec Quebecor est mise en doute

L'ex-directeur général de la Ville de Québec parle d'un processus de négociations digne « d'une république de bananes »

ISABELLE PORTER

Québec — L'ancien directeur général de la Ville de Québec, Denis de Belleval, doute de la légalité de l'entente entre Régis Labeaume et Pierre Karl Péladeau sur la gestion de l'amphithéâtre. Selon lui, elle est digne d'une «république de bananes».

«Il n'y a pas eu de soumission publique en bonne et due forme. Il n'y a pas eu de cahier de charges, on ne sait pas qui sont les autres soumissionnaires, etc. C'est quand même extraordinaire!», a-t-il déclaré hier.

«Vous construisez un petit bout de rue pour 200 000 \$ et vous avez des soumissions publiques, vous connaissez le nom des soumissionnaires et la soumission qu'ils ont faite, parce que c'est public. Et là, on ne sait rien de ça. Qui a participé à cette enchère-là? Qu'est-ce qu'ils ont offert?»

M. Denis de Belleval, qui a aussi été ministre sous René Lévesque, a été directeur général de la Ville de Québec sous Jean-Paul L'Allier de 1990 à 1995 et de 2001 à 2006. Il s'est déjà prononcé contre le retour d'une équipe de la Ligue nationale de hockey à Québec parce que cela risquerait, selon lui, d'appauvrir l'économie locale.

«Moi, je ne suis pas un juriste. Je vous donne l'avis d'un administrateur public. J'ai quand même une certaine connaissance des règles de gouvernance et, à mon avis, ça défie toutes les règles de gouvernance qui existent n'importe où sauf dans les républiques de bananes!»

En l'absence d'appels d'offres, les négociations qui ont précédé l'entente relèvent à son avis du lobbying. «On pourrait dire que les gens qui ont soumissionné ont fonctionné en lobbyistes, sans être enregistrés. Alors là aussi, il y a un vice. À mon avis, tôt ou tard, il y a des gens qui vont se

«Il n'y a pas eu de soumission publique en bonne et due forme. Il n'y a pas eu de cahier de charges, on ne sait pas qui sont les autres soumissionnaires, etc. C'est quand même extraordinaire!»

pencher là-dessus, et puis ça se peut bien qu'il y ait des recours en justice. Je n'ai jamais vu une affaire de même!»

Les autres groupes

Pour mener à terme ses négociations avec le secteur privé pour la gestion de l'amphithéâtre, Régis Labeaume avait confié en novembre un mandat à un homme d'affaires, le président de l'Industrielle Alliance, Yvon Charest. Le maire avait justifié cette décision par la nécessité de «garder une saine distance» entre la Ville et ceux avec qui elle négociait. Lors du dévoilement de l'entente avec Quebecor, M. Labeaume a refusé de dévoiler les noms des autres groupes qui avaient fait des propositions, mais il a fait savoir qu'ils étaient cinq.

Après vérification, la semaine dernière, au

registre des lobbyistes, seul Quebecor avait pris la peine de s'inscrire dans le dossier de l'amphithéâtre. Selon le porte-parole du commissaire au lobbyisme, les autres groupes auraient normalement dû faire de même; or, on ne peut pas les sanctionner puisqu'on ignore qui ils sont.

M. de Belleval est d'accord avec le maire Labeaume sur une chose: rien ne l'oblige à consulter la population. Il estime toutefois que l'entente pourrait être contestée devant les tribunaux. «On voit toute l'argumentation qui pourrait être tenue devant un tribunal à l'effet que c'est une décision arbitraire et irrégulière sous plusieurs rapports. À mon avis, un groupe de citoyens ou un citoyen individuel pourrait contester ça, de la même façon que l'Institut Goldwater à Phoenix.»

L'Institut Goldwater est un groupe de défense des droits des contribuables d'allégeance conservatrice de l'Arizona. Il menace actuellement de poursuivre la Ville de Glendale, une banlieue de Phoenix, parce qu'elle veut donner 197 millions de dollars à un homme d'affaires pour sauver son équipe de hockey (les Coyotes de Phoenix). Beaucoup comptent d'ailleurs sur les déboires financiers de l'équipe pour qu'elle déménage non pas à Québec, mais à Winnipeg.

Le Devoir

NÉGOCIATIONS AVEC QUÉBEC

Les médecins résidents se braquent

Des moyens de pression pourraient être déclenchés dès les prochaines semaines

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Les attentes des médecins résidents étaient basses. Cela ne les a pas empêchés de recevoir comme une giflette la première proposition du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS). «Nous sommes plus que déçus, nous sommes insultés», a réagi hier le président

«On veut nous imposer des conditions de travail inhumaines qui ne sont exigées nulle part ailleurs dans le réseau»

de leur fédération, le Dr Charles Dussault, qui promet des moyens de pression dans les prochaines semaines «si le gouvernement ne retrouve pas la raison».

La Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ), qui a déposé son cahier de demandes en mai dernier, s'est finalement vu offrir mercredi une proposition exempte de toute proposition salariale. Le MSSS a plutôt proposé de mettre un terme aux gardes de 24 heures condamnées par nombre d'études qui les jugent dangereuses pour le patient comme pour le résident. Il propose de les réduire à un maximum de 16 heures tel que le réclament les résidents.

Le hic, c'est que Québec assortit sa proposition d'une condition: ces gardes de 16 heures devront pouvoir s'échelonner sur cinq jours consécutifs. Cette éventualité a fait bondir le Dr Dussault. «Ce que nous proposons le gouvernement est aussi délétère que les gardes de 24 heures.» À preuve, il est interdit aux infirmières de faire des quarts de 16 heures consécutives pour des raisons de sécurité.

«C'est parfaitement inacceptable. On veut nous imposer des conditions de travail inhumaines qui ne sont exigées nulle part ailleurs dans le réseau.»

Ajoutant à la frustration des quelque 3000 résidents québécois, le MSSS a réclaté une réduction de la prime de garde, une ponction se traduisant par un recul salarial moyen de 2000 \$ par année pour une bonne partie d'entre eux. «Non seulement on coupe, mais on nous dit que, comme c'est là, il n'y a aucune augmentation de salaire pour nous», dénonce le Dr Dussault. Sa fédération réclame depuis des mois un rehaussement de salaire pour les résidents, qui accusent un écart de 25,6 % par rapport à la moyenne canadienne.

Au cours des prochains jours, les quatre associations de médecins résidents convieront leurs membres en assemblée générale pour évaluer leurs options. D'ici là, les négociations d'éventuels

de services essentiels suivront leur cours en vue des moyens de pression qui pourraient s'enclencher dès les prochaines semaines. La grogne est déjà forte, prévient le Dr Dussault. «On va avoir de la difficulté à contenir nos membres. Ils sont furieux.»

Quant à la proposition soumise mercredi par Québec, la FMRQ ne le signera pas, tranche le président de la FMRQ. «Il est hors de question de même discuter de cette proposition. C'est tout à fait irrecevable.»

Au cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, on rappelle qu'il s'agit d'un premier dépôt qui sera suivi, à terme, d'autres dépôts. «Historiquement, ça s'est toujours négocié par blocs avec les résidents. Il faut comprendre que le salarial viendra dans un autre temps», a expliqué l'attachée de presse du ministre, Karine Rivard.

Celle-ci s'est par ailleurs étonnée d'entendre parler de moyens de pression à ce stade-ci de la négociation. «Ça semble un peu prématuré. Les négociations se poursuivent et il y aura d'autres offres. Il faut comprendre que le but du gouvernement est toujours le même, celui d'en arriver à une entente négociée, qui respectera la capacité de payer de l'État.»

Le Devoir

ACTUALITÉS

La Cour suprême refuse d'entendre l'appel de l'ADISQ

L'association voulait un montant plus important en dommages pour des propos de Jeff Fillion

Ottawa — L'animateur de radio Jeff Fillion devra payer pour des propos diffamatoires tenus en ondes contre l'ADISQ, mais pas plus que la somme dont il avait déjà écopé.

Hier, la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre l'appel de l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) et de ses dirigeants qui voulaient obtenir un montant plus important de dommages.

La Cour d'appel du Québec a condamné en 2009 l'animateur de radio Jeff Fillion et ses anciens patrons — Genex communications et Patrice Demers — à verser 183 000 \$ pour des propos diffamatoires que l'animateur-vedette avait tenus sur les ondes de CHOI-FM en 2001.

Mais, insatisfaits de la somme accordée, l'ADISQ et ses dirigeants avaient décidé de demander à la Cour suprême de revoir cette somme à la hausse.

En 2001, l'animateur ne porte pas l'ADISQ dans son cœur puisqu'un différend explosif existe entre eux: selon l'Association, CHOI-FM ne fait pas assez la promotion des produits francophones québécois et ne respecte pas les quotas fixés par le Conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en matière de diffusion de musique francophone. La licence de la station est ainsi menacée.

Devant cette situation qui lui fait «perdre le nord» — selon ses propres mots —, Jeff Fillion a sorti son attirail complet d'insultes contre celle qui était directrice générale de l'ADISQ à ce moment, Solange Drouin, lors de sa populaire émission du matin *Le Monde parallèle de Jeff et sa gang*.

En juillet 2007, la Cour supérieure avait condamné M. Fillion et son employeur à verser quelque 550 000 \$ en dommages à l'ADISQ et à ses administrateurs, une somme revue à la baisse en 2009 par la Cour d'appel.

Le juge de première instance a écrit que les commentaires faits par M. Fillion à l'égard de Mme Drouin étaient d'une «basse épouvantable», des propos auxquels a souscrit la Cour d'appel. Les qualificatifs accolés à Mme Drouin ne tenaient plus des commentaires, mais de l'attaque vicieuse, de la malveillance, de l'affront.

La Cour conclut aussi que Jeff Fillion a diffamé l'ADISQ en laissant entendre qu'il y a des propos de vin et d'autres choses croches au sein de l'ADISQ, donc des actes illégaux.

L'émission de Jeff Fillion a fait l'objet de nombreuses plaintes au CRTC, qui a refusé de renouveler la licence de CHOI-FM en 2004. La station a depuis été vendue.

La Presse canadienne



Une fillette est vaccinée contre la grippe H1N1 en novembre 2009. La première pandémie du siècle a entraîné la production massive de médicaments pour une maladie qui n'a fait que quelque 18 449 décès dans 214 pays et territoires depuis son apparition au Mexique en avril 2009.

L'OMS est blâmée pour sa gestion de la crise H1N1

Genève — Le comité d'évaluation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), chargé d'examiner la gestion par l'organisation de la grippe H1N1, a publié hier un rapport accablant, pointant de grossières erreurs en matière de communication.

Le comité d'experts a été créé en début d'année par l'OMS en réponse aux critiques accusant l'organisation d'avoir été influencée par les laboratoires pour déclarer la première pandémie du siècle.

Celle-ci a entraîné la production massive de médicaments pour une maladie qui n'a fait que quelque 18 449 décès dans 214 pays et territoires depuis son apparition au Mexique en avril 2009.

Le rapport reconnaît n'avoir «trouvé aucun élément montrant que des intérêts commerciaux auraient influé ou tenté d'influer sur les conseils donnés à l'OMS ou sur les décisions qu'elle a prises». Mais il critique «l'absence de procédures suffisamment solides, systématiques et transparentes pour révéler, reconnaître et gérer les conflits d'intérêts parmi les experts consultés».

Le comité d'évaluation estime ainsi que la décision de ne pas dévoiler l'identité des membres du comité d'urgence «convenait mal pour un comité dont les travaux allaient s'étendre sur plusieurs mois».

«À de nombreux égards, l'OMS s'est bien acquittée de sa tâche pendant la pandémie», mais «elle s'est aussi heurtée à

des difficultés systémiques et a montré quelques carences», indique le rapport.

Confusion

Parmi ces carences figure «l'absence de description cohérente, mesurable et compréhensible de la gravité de la pandémie» de la part de l'OMS, à qui les experts reprochent de ne pas avoir «correctement dissipé la confusion qui existait au sujet de la définition d'une pandémie».

«Dans un des documents en ligne de l'OMS, les pandémies étaient décrites comme causant «un nombre considérable de décès et de malades», alors que la définition officielle d'une pandémie repose uniquement sur son extension», écrivent les experts.

Le rapport reproche aussi à l'OMS de «ne pas avoir fourni d'éléments d'orientation en temps voulu dans toutes les langues officielles» de l'organisation.

Et la décision de prendre «moins d'initiatives en matière de communication avec les médias après avoir déclaré la phase 6 [la plus élevée], par exemple en supprimant les conférences de presse régulières sur l'évolution de la pandémie, était malavisée», poursuit-il.

Dans ses recommandations, le rapport recommande à l'OMS de «simplifier la structure des phases» en cas de pandémie, suggérant d'en adopter trois (situation initiale, phase d'alerte, pandémie) au lieu de six.

Agence France-Presse

Les corps policiers autochtones pourraient perdre du financement

Ottawa — Les chefs de police et de communautés des Premières Nations du Québec craignent que le gouvernement fédéral ne coupe le financement de leurs corps policiers, lui qui prône pourtant la loi et l'ordre partout ailleurs au pays.

Réunis à Ottawa pour lancer un cri du cœur au gouvernement conservateur, à moins de deux semaines du dépôt de son budget, les chefs de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), de l'Association des chefs de police des Premières Nations du Québec et de services de police de communautés ont déploré hier qu'Ottawa prévoit couper dans leurs budgets policiers.

D'autant plus qu'ils sont déjà sous-financés, particulièrement au Québec, ont-ils fait valoir.

«Est-ce que notre sécurité et notre bien-être ne sont pas aussi importants que dans le reste du Canada? C'est le message que j'ai reçu. Et c'est complètement inacceptable», s'est indigné le chef du Conseil mohawk de Kahnawake, Lloyd Phillips, en conférence de presse.

Une lettre

Les chefs des Premières Nations auraient reçu, début mars, une lettre du ministre de la Sécurité publique du Canada leur annonçant que le fédéral pourrait réduire le financement temporaire des services policiers de 19 % au Québec. Leur budget passerait alors de 14,7 millions à 11,9 millions de dollars, à compter du 1^{er} avril.

Au niveau national, en vertu de la Politique sur la police des Premières Nations, le ministère de la Sécurité publique verse un financement permanent annuel de 105,3 millions. Le financement temporaire additionnel, qui se chiffrait à une quinzaine de millions de dollars, pourrait cependant prendre fin.

Si rien n'a été confirmé, les Premières Nations préfèrent néanmoins réagir tout de suite, a expliqué le président de l'Association des chefs de police des Premières Nations du Québec, Steeve Launière.

Car une réduction du financement entraînerait assuré-

ment une diminution des services offerts aux communautés, a-t-il déploré.

Le 22 mars

Au bureau du ministre de la Sécurité publique, Vic Toews, on a répliqué qu'il ne fallait pas présumer du contenu du budget, qui sera déposé le 22 mars.

L'évaluation du financement temporaire fait partie du processus budgétaire, un exercice annuel normal, a plaidé le ministre aux Communautés. «Notre gouvernement conservateur continue d'appuyer le programme de services policiers des Premières Nations», a-t-il assuré.

Mais selon le député bloquiste d'Abitibi-Témiscamingue, Marc Lemay, le plan de dépenses du gouvernement pour l'année 2011-2012 annonçait déjà l'intention d'Ottawa de mettre un terme au financement temporaire.

Le document fait état d'un «examen global du Programme des services de police des Premières Nations», ce qui laisse présager de autres réductions budgétaires seraient peut-être même à venir, a avancé M. Lemay.

Les représentants des Premières Nations ont aussi dénoncé le manque de dialogue entre Ottawa et les communautés dans ce dossier. Leurs multiples demandes de rencontre avec le ministre Toews sont restées sans réponse, ont-ils fait valoir.

Le chef de l'APNQL, Ghislain Picard, s'en est donc remis aux membres du caucus québécois conservateur, leur demandant de transmettre leurs préoccupations au conseil des ministres.

«[Il est] extrêmement important, je pense, que les membres et les parlementaires du Québec au niveau des conservateurs soient à l'écoute de ces questions-là. Parce qu'ils sont aux premières loges pour vraiment comprendre la situation», a-t-il affirmé.

Au bureau de M. Toews, on a indiqué que le ministre avait discuté de la situation avec le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, Shawn Atleo, et que l'on échangeait avec un seul interlocuteur.

La Presse canadienne

AFGHANISTAN

L'OTAN aurait tué le cousin du président Karzaï

TARA BRAUTIGAM

Kandahar — Un cousin du président Hamid Karzaï a été tué par les forces de la coalition durant un raid mené dans un district de la province de Kandahar sous le commandement des Forces canadiennes, un incident qui devrait envenimer une relation déjà tendue entre le gouvernement afghan et l'OTAN.

Le Commandement régional Sud, qui dirige les opérations de l'OTAN dans le sud de l'Afghanistan, a lancé une enquête après la mort de Yar Muhammad Karzaï, âgé de 63 ans. L'incident s'est produit dans le village de Karz, à Dand, un district situé au sud de la ville de Kandahar.

Les soldats de l'OTAN ont également emprisonné le fils de Yar Mohammad Karzaï, avant de le relâcher hier matin.

Ahmad Wali Karzaï, qui est à la tête du conseil provincial de Kandahar et un frère du président afghan, est en fureur contre les forces de la coalition. «Il a été tué par erreur, a-t-il affirmé. Je suis très tendu et furieux.»

De son côté, l'OTAN a expliqué qu'elle pensait que l'homme abattu était le père d'un chef taliban emprisonné. Selon l'OTAN, les forces de sécurité ont ouvert le feu lorsqu'un soldat a aperçu un homme en possession d'un fusil AK-47 dans l'immeuble où l'opération avait lieu.

Dans un communiqué, l'OTAN fait valoir que cet homme a été considéré comme une menace immédiate pour les forces de sécurité, et que le feu avait donc été ouvert.

On ignore si des soldats canadiens faisaient partie des forces spéciales. De leur côté, les Forces canadiennes renvoient toute question concernant cet incident à l'OTAN, qui a toutefois refusé d'en dire davantage.

D'après un rapport des Nations unies rendu public mercredi, le nombre de civils tués en Afghanistan a grimpé de 15 % en 2010 comparativement à celui de l'année précédente.

La Presse canadienne

éditions spéciale

jusqu'au 30 juin 2011

Canapé composable Calligraphe

8,500 \$* au lieu de 11,860 \$



*Canapé d'angle composable habillé de tissu uni Aparté et coussins collection Calligraphe. Offre unique, ne peut être jumelée à aucune autre promotion.

LAVAL
Quartier Laval
660 Boulevard Le Corbusier, L7
Tel. 450-688-6000

MONTREAL
505 Avenue du Président Kennedy
Tel. 514-350-9070

TORONTO
101 Parliament Street
Tel. 416-366-3273

Catalogues,
actualités et magasins
www.roche-bobois.com

Conçu pour vous

rochebobois
PARIS
50 ANS DE CREATIONS

ACTUALITÉS

Le procureur n'interviendra pas à Saguenay

Le Mouvement laïque québécois voulait forcer le maire Tremblay à se conformer au jugement l'obligeant à cesser sa prière lors des réunions du conseil municipal

JEANNE CORRIVEAU

Le procureur général du Québec n'a pas l'intention d'intervenir dans le dossier de la prière à Saguenay, refusant ainsi de prêter main-forte au Mouvement laïque québécois (MLQ), qui souhaitait obliger le maire Jean Tremblay à se conformer au jugement du Tribunal des droits de la personne, qui a ordonné que cesse la récitation de la prière au conseil municipal.

Le maire Tremblay a commis

un outrage au tribunal en lisant une prière lors de la séance du conseil lundi dernier, estime le MLQ. «Le maire fait ouvertement preuve d'inconduite en utilisant sans vergogne l'appareil municipal pour promouvoir ses convictions religieuses personnelles», a soutenu le MLQ hier, par voie de communiqué. Le MLQ ne peut à lui seul assumer une cause qui a atteint, au cours des dernières semaines, une dimension d'intérêt national.»

Le MLQ a demandé à la Commission des droits de la person-

ne et au procureur général du Québec de saisir la Cour supérieure de procédures d'outrage au tribunal. Mais le procureur général refuse de s'immiscer dans le litigieux dossier. «Le procureur général n'a pas l'intention d'intervenir à ce stade-ci ni de poser quelque geste que ce soit, a indiqué hier Joanne Marceau, porte-parole du ministère de la Justice. Rien n'oblige le procureur général à faire exécuter une décision dans laquelle il n'est pas partie, d'autant plus que le maire a annoncé son intention de faire appel.»

Le MLQ avait pris soin d'homologuer les ordonnances d'injonction afin de les rendre exécutoires, mais en vain. «Pour nous, ce n'est pas normal que la Commission et le procureur général n'agissent pas, estime la présidente du MLQ, Marie-Michelle Poisson. Il y a des méfaits qui ont été commis. Qui va les poursuivre? Nous, on n'a pas les reins assez solides. De toute façon, c'est devenu une question nationale: on a un maire qui défie, sous les yeux de la province au complet, un jugement du tribunal. C'est un

mépris envers l'institution et envers la Charte des droits et libertés de la personne.»

Le délai pour porter en appel la décision du Tribunal des droits de la personne prend fin aujourd'hui, et le maire entend bien se prévaloir de son droit. Le 16 février dernier, il avait d'ailleurs lancé une campagne de souscription pour financer les frais juridiques de sa croisée. En trois semaines, il a réussi à récolter près de 147 000 \$.

Le Devoir

Services Canada: l'Atlantique unilingue

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Fini, le bilinguisme pour le réseau de Services Canada en Atlantique. Le guide unique qui permet d'obtenir une foule d'informations sur les services et programmes du gouvernement n'aura désormais qu'une seule langue officielle dans les Maritimes: l'anglais.

Une réorganisation des services offerts par Services Canada (SC) dans les provinces de l'Atlantique entraînera ce changement à la fin du mois, ont appris cette semaine les membres du Comité permanent sur les langues officielles.

Cela veut dire que les francophones qui se présenteront dans un des comptoirs de Services Canada dans les Maritimes seront servis en anglais, à moins qu'un employé présent sur place parle français.

La chef de l'exploitation de Services Canada, Liseanne Forand, a toutefois indiqué que le choix de l'unilinguisme — imposé par la présence prépondérante des anglophones dans l'ensemble de la région, malgré la forte communauté francophone acadienne — n'empêchera pas quelqu'un d'être servi en français s'il le désire. Les employés de SC devront obligatoirement indiquer à un francophone la possibilité d'être servi en français par téléphone, ou à un autre comptoir de services.

Pour le député néodémocrate d'Acadie-Bathurst, Yvon Godin, c'est là une «norme, un affront aux droits linguistiques qui doit être corrigé immédiatement». «Quand SC a décidé de centraliser ses opérations à l'échelle de la région atlantique, l'organisme ne s'est pas soucié de préserver les exigences linguistiques» qui existaient jusqu'ici. «Il s'agit d'un recul dévastateur pour les collectivités francophones de l'Atlantique.»

Le Devoir

Montréal renonce à exproprier le Café Cléopâtre

Le projet de revitalisation du quadrilatère Saint-Laurent sera modifié et devra être soumis à de nouvelles consultations

JEANNE CORRIVEAU

L'opiniâtreté du propriétaire du Café Cléopâtre aura eu raison des tentatives de la Société de développement Angus (SDA) pour déloger l'établissement du boulevard Saint-Laurent qui abrite un bar de danseuses nues et un cabaret de drag queens. La Ville de Montréal a officiellement abandonné les procédures d'expropriation à la demande de la SDA, qui entend présenter un nouveau projet.

Le comité exécutif a approuvé mercredi le désistement de la Ville du processus d'expropriation du Café Cléopâtre. En raison du refus catégorique du propriétaire de l'établissement de quitter le quadrilatère Saint-Laurent et comme les procédures devant les tribunaux s'annonçaient longues et ardues, les dirigeants de la SDA ont préféré jeter l'éponge. La Ville a donc acquiescé à la demande du promoteur et mis un terme aux démarches d'expropriation. La décision devra être entérinée par le conseil municipal.

«Le processus s'étirait de plus en plus. Ça engageait des coûts pour nous, à la fois juridiques et administratifs, en plus des frais liés à l'entretien des immeubles qui sont plutôt délabrés, a expliqué hier Geneviève Marsan, porte-parole de la SDA. Pour nous, il y avait

urgence d'agir. Comme on ne savait pas quand le processus allait se terminer ni comment il allait se terminer, on a décidé de réaliser le projet en deux phases et de laisser le Cléopâtre où il est.»

Cela signifie que la SDA devra soumettre son projet à de nouvelles consultations publiques. «C'est sûr qu'on est déçus et c'est sûr que ce n'était pas notre premier choix, mais on va faire avec et on va quand même faire un super beau projet. On s'est fait à l'idée et on repart sur de nouvelles bases», a indiqué Mme Marsan.

A l'origine, la SDA comptait construire un immeuble comportant une tour de 12 étages dans laquelle devaient emménager des employés d'Hydro-Québec. L'ambitieux projet visait à revitaliser le quadrilatère Saint-Laurent, situé au cœur du Quartier des spectacles. La SDA avait réussi à faire l'acquisition de l'ensemble des bâtiments du quadrilatère, dont celui abritant le célèbre Montréal Pool Room, mais l'immeuble du Café Cléopâtre lui échappait, son propriétaire ayant contesté l'expropriation.

Le promoteur devra désormais composer avec la présence du bar de danseuses et réaliser son projet de part et d'autre de l'immeuble. «On travaille sur un projet qui sera réalisé en deux phases. La phase sud, entre le Monument-National et le Cléopâtre, sera réalisée en premier, et la phase nord sera faite par la suite», a précisé Mme Marsan. Si tout va bien, les travaux de la phase un débuteront en 2013, a-t-elle ajouté.

En octobre dernier, le p.-d.g. de la SDA, Christian Yaccarini, avait exprimé une certaine exaspération quant aux multiples obstacles rencontrés dans l'élaboration du projet et aux contraintes réglementaires auxquelles il devait se plier.



CHRIS WATTIE REUTERS

Christiane Ouimet patiente avant son témoignage devant un comité des Communes. L'ex-commissaire à l'intégrité, qui a démissionné de son poste avec une indemnité de départ de 500 000 \$, a fait l'objet d'un rapport dévastateur de la vérificatrice générale Sheila Fraser.

L'ex-commissaire à l'intégrité attaque le rapport Fraser

Ottawa — L'ex-commissaire à l'intégrité Christiane Ouimet a plaidé hier que le rapport de la vérificatrice générale qui avait mené à sa démission-surprise n'était pas juste, ni exact.

Mme Ouimet a affirmé devant un comité des Communes que le rapport de Sheila Fraser, publié en décembre dernier, comportait d'importantes inexactitudes.

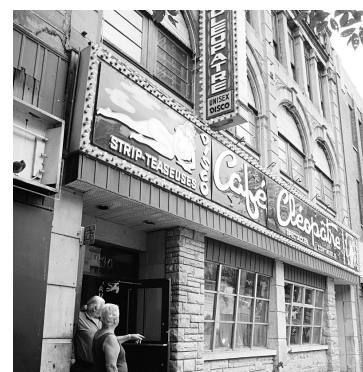
Mme Fraser avait estimé que Christiane Ouimet intimidait ses employés et avait manqué à son devoir de protéger les fonctionnaires qui désiraient dénoncer des actes répréhensibles au sein du gouvernement fédéral.

Mme Ouimet a démissionné, avec une indemnité de départ de plus de 500 000 \$, deux mois avant la publication du rapport.

Le premier ministre Stephen Harper a expliqué hier que cette indemnité d'un demi-million de dollars était la méthode la moins dispendieuse et la plus rapide pour se débarrasser de la commissaire à l'intégrité.

De passage à Toronto, M. Harper a précisé que son gouvernement ne pouvait pas, légalement, limoger Mme Ouimet. Ce sont les avocats d'Ottawa qui auraient conseillé au gouvernement d'offrir plus de 500 000 \$ afin qu'elle quitte rapidement son poste, en vertu d'une entente qui lui interdisait par ailleurs de commenter le dossier. L'entente a été conclue le 7 octobre dernier, et Christiane Ouimet a annoncé sa démission peu après.

La Presse canadienne

JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Le Café Cléopâtre

Le Devoir

LOTTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2011-03-09

649	04 07 18	37 compl.	499	03 04 09	15 compl.
	21 41 46			30 39 41	

Prochain gros lot (approx.): 7 000 000 \$

Structure de lots complète sur lotoquebec.com

Extra 2921029

CE SOIR, 50* MILLIONS \$ + 31* LOTS DE 1 MILLION \$ (APPROX.)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Sophie DOWNS
Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne
ADULTES · COUPLES
25 ANS D'EXPÉRIENCE

514-861-0630
VIEUX-MONTRÉAL

Congédié?
Voyez
François Gendron
AVOCAT
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

70 PROJETS RÉSIDENTIELS NEUFS À DÉCOUVRIR

week-ends VISITES LIBRES À MONTRÉAL

LES 12-13 ET 19-20 MARS 2011

WWW.MON HABITATION NEUVE.COM

BANQUE LAURENTIENNE duProprio GARANTIE MAISONS NEUVE APCHQ CAA QUÉBEC CA VOUS AVANTAGE

LE MARCHÉ BOURSIER

Main market data table with columns for TITRES, VOLUME, HAUT, BAS, FERM., VAR. and sub-sections A, B, G, H, J, N, Q, T, Z.

TORONTO

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens.

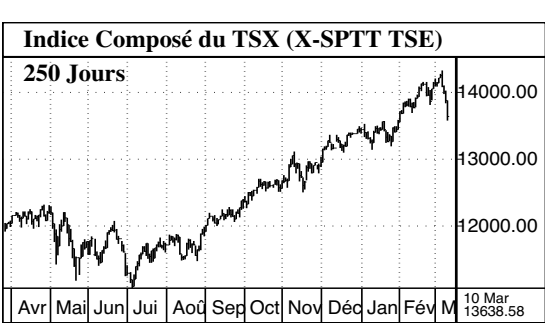
LES COTES TORONTO NEW YORK

TSX 13 638,58 -246,13 DOW JONES 11 984,61 -228,48 DOLLAR 1 \$ canadien 102,50 ¢us -0,73 à New York 1412,50 \$us -17,10

LES DEVISES

Table of exchange rates for various currencies including Africa, Asia, Europe, and others.

COUP D'ŒIL



La Bourse de Toronto

Table of market indices and sector performance for the Toronto Stock Exchange.

Canadian Venture

Table of Canadian Venture indices and sector performance.

Le Marché Américain

Table of US market indices and sector performance.

Les plus actifs de Toronto

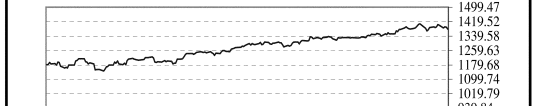
Table of the most active stocks in the Toronto market.

Les plus actifs du Canadian Venture

Table of the most active stocks in the Canadian Venture market.

INDICES QUÉBEC

Table of Quebec market indices.



DANS LE FEU DE L'ACTION

L'émission boursière Première Web télé en direct en semaine à 11h30. 100% gratuit seulement sur www.decisionplus.com en reprise 24/7

TRANSIGÉS EN FONDS AMÉRICAINS

Table of US fund transactions.

DÉPARTS

Table of market departures.

ÉCONOMIE

Moody's force la main aux Européens

L'agence abaisse la note de l'Espagne et de la Grèce, juste avant un important sommet

LUC OLINGA

Paris — La question divise. L'agence de notation financière Moody's est-elle sortie de son rôle en abaissant successivement les notes souveraines de la Grèce et de l'Espagne, quelques jours seulement avant un important sommet européen centré sur les moyens d'en finir avec la crise de la dette publique?

«L'Europe est obligée de réagir plus fortement qu'elle ne l'avait prévu», estime Philippe Martin, professeur d'économie à Sciences-Po Paris. Et d'ajouter non sans ironie «c'est Moody's qui lui dicte désormais sa conduite».

Nicolas Véron, économiste du Think Thank européen Bruegel, estime en revanche que Moody's, l'une des trois grandes agences mondiales, ne fait que refléter le consensus en cours sur les marchés selon lequel les chefs d'Etat devraient s'entendre rapidement sur les mesures nécessaires pour mieux faire face à la crise de la dette. En conséquence, «on peut interpréter la décision de Moody's comme une manière involontaire ou non de faire pression».

Les dirigeants des 17 pays de la zone euro se réunissent aujourd'hui à Bruxelles pour débattre des mesures susceptibles d'être prises en vue de retrouver la confiance des marchés, ébranlés par

Moody's

a réduit

la note de

l'Espagne de

Aa1 à Aa2,

et celle de la

Grèce, de

Ba1 à B1

du que Moody's a pris tout le monde de court en sanctionnant lourdement en début de semaine la Grèce, pays sous perfusion de l'Union européenne et du FMI, dont elle n'exclut plus une restructuration de la dette.

Hier, Moody's a infligé un deuxième coup de semonce aux investisseurs, en abaissant la note de l'Espagne, la quatrième économie de la zone euro. L'agence se dit sceptique sur la capacité de Madrid à améliorer ses finances publiques.

De mauvaises nouvelles qui ont automatiquement renchéri le coût du crédit de la plupart des pays fragiles, Irlande, Portugal et Italie compris, de la zone euro, rendant encore plus difficile le remboursement de leur dette.

Moody's a aussitôt fait l'objet d'une salve de critiques, dont les plus virulentes sont venues des pays concernés, le ministre grec des Finances, Georges Papaconstantinou, appelant à une action «urgente» contre ces agences pyromanes aux «prophéties autoréalisatrices» dans un courrier adressé aux dirigeants européens. «Nos décisions tiennent compte de quatre critères: la vigueur de l'économie, la stabilité institutionnelle, la solidité des finances publiques et la probabilité d'un risque» de défaut, se défend Moody's auprès de l'AFFP.

Il n'empêche, nombre d'économistes s'interrogent sur le calendrier des annonces de Moody's. L'agence aurait pu attendre l'issue de la réunion des dirigeants européens, et dans le cas de l'Espagne le diagnostic prévu de la Banque d'Espagne sur la santé du secteur bancaire. «Pourquoi autant de précipitation?», s'interroge ainsi Jézabel Couppey-Soubeyran de l'Université Paris I.

«Les agences de notation sont maîtresses de leur calendrier», rétorque Philippe Dessertine, directeur de l'Institut de Haute Finance à Paris X. «Dès qu'une agence a des informations qui lui permettent d'attribuer avec certitude une note, elle doit le faire, sinon plus personne ne lui ferait confiance». Car, les agences de notation, souligne-t-il, jouent un rôle de «protection» des investisseurs.

La polémique Moody's relance en tout cas le débat sur le lancement d'un concurrent sous la forme d'une agence de notation publique européenne, assure Michel Aglietta, professeur d'économie à Paris X-Nanterre.

La Commission européenne s'est engagée hier à proposer «avant la fin de l'été» des réformes «fondamentales» sur la régulation des agences de notation.

Agence France-Presse

SYNDICALISATION

Couche-Tard menace de fermer certains dépanneurs

SYLVAIN LAROCQUE

Le p.-d.g. de Couche-Tard, Alain Bouchard, a récemment laissé entendre à son personnel qu'une vague de syndicalisation pourrait faire grimper les coûts d'exploitation de l'entreprise et entraîner la fermeture d'établissements, a révélé hier le site Internet *lesaffaires.com*.

Dans un vidéo destinée à ses employés et dont *lesaffaires.com* a obtenu une copie, l'homme d'affaires affirme que «tous les scénarios» devraient être envisagés si les dépanneurs syndiqués commencent à se multiplier.

Il soutient que d'autres détaillants ont déjà été confrontés au même problème.

La vidéo a été produite et diffusée après la demande en accréditation des employés de la succursale de Jean-Talon Est à la mi-janvier. Un autre établissement, situé à Longueuil, a depuis fait une requête semblable.

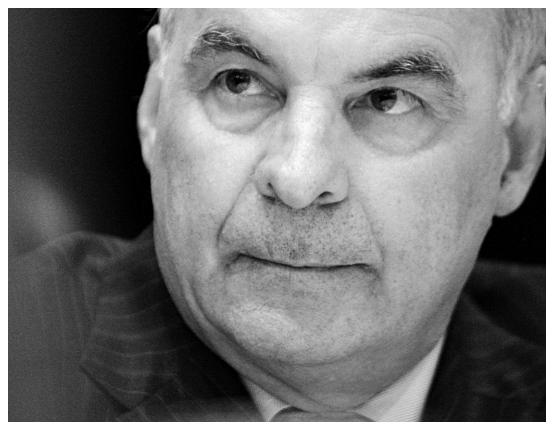
Hier, au cours d'une téléconférence avec les analystes financiers, il n'a jamais été question de la campagne de syndicalisation des magasins Couche-Tard québécois que mène actuellement la CSN.

Les analystes, qui avaient été invités à soumettre par écrit et à l'avance les deux questions auxquelles chacun avait droit, ont toutefois pu entendre les réflexions de M. Bouchard quant aux projets d'acquisition de Couche-Tard, dans le contexte de l'échec de sa tentative d'achat de la chaîne américaine Casey's. Couche-Tard examinera plus attentivement les possibilités d'acquisitions à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

«Le potentiel demeure plus élevé en Amérique du Nord, et c'est certainement là que nous concentrons nos efforts, mais nous regardons aussi à l'international», a confié le président et chef de la direction de la chaîne de dépanneurs et de stations-service.

Le dirigeant a précisé qu'une éventuelle acquisition outre-mer ne permettrait pas d'accroître significativement le pouvoir d'achat de Couche-Tard, à moins qu'il s'agisse d'une transaction très importante. Or, cette réalité ne rend pas moins intéressante une percée en terres étrangères.

«Cela prend plus que 200 magasins pour que nous puissions (obtenir un meilleur pouvoir d'achat), mais nos habiletés, nos techniques de marchandage ainsi que notre façon de gérer et de réaménager les magasins font en sorte que nous pouvons créer de la valeur dès le premier jour d'une acquisition dans un pays donné», a expliqué M. Bouchard, évoquant l'entrée de Couche-Tard



Alain Bouchard

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

sur le marché américain, en 2001.

L'automne dernier, Couche-Tard a abandonné son offre hostile visant l'acquisition des quelque 1500 magasins de Casey's, au coût de quelque 2 milliards \$ US. Les actionnaires de l'entreprise de l'Iowa avaient refusé d'appuyer le projet.

Le marché des transactions n'est pas mort pour autant, a assuré Alain Bouchard. «Nous avons vu plus d'activité sur ce front au cours des six derniers mois qu'au cours des deux dernières années», a-t-il dit.

Résultats

Au cours de son troisième trimestre, qui a pris fin le 30 janvier, Couche-Tard a enregistré des profits nets de 71 millions \$US (38 \$US par action), en hausse de 29,6 % par rapport aux 54,8 millions \$US (29 \$US par action) dégagés pendant la même période de l'exercice précédent.

Les analystes sondés par Thomson Reuters tablaient en moyenne sur un bénéfice par action de 37 \$US. Satisfaits, les investisseurs ont fait progresser de 2,5 % le cours de l'action de Couche-Tard, qui a clôturé à 25,35 \$ hier, dans un marché baissier à la Bourse de Toronto.

Le chiffre d'affaires a atteint 5,6 milliards \$US, en hausse de 13,7 %, propulsé principalement par la hausse des prix du carburant.

Couche-Tard exploitait 5874 magasins à la fin janvier, soit une trentaine de moins que trois mois plus tôt. Soixante-six magasins ont été fermés ou vendus tandis que 27 ont été ouverts ou acquis.

La Presse canadienne

BANQUE NATIONALE

La gestion du risque est inappropriée, selon le MEDAC

Par contre, l'équité de la rémunération s'améliore

GÉRARD BÉRUBÉ

Le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MEDAC) relève une inefficacité dans la structure de gestion des risques à la Banque Nationale. Il recommande également aux actionnaires de voter contre la politique de rémunération des hauts dirigeants, quoiqu'une amélioration de l'équité soit constatée, la Nationale se classant parmi les meilleures à ce chapitre.

Dans ses recommandations concernant la Banque Nationale en vue de la prochaine assemblée générale, le MEDAC recommande aux actionnaires d'appuyer les administrateurs de l'institution, tout en suggérant d'insister sur l'absence d'un comité de gestion des risques distinct. Le regroupement des comités de vérification et de gestion des risques, généralement scindés dans les autres banques, demeure un point de préoccupation en matière de gouvernance, note-t-il. «Compte tenu de l'importance

des questions de conformité et de vérification, il est permis de penser que la gestion de risques ne fait pas l'objet de toute l'attention que lui consacre un comité qui y est strictement dédié.»

Rémunération

Sur la question de la rémunération des hauts dirigeants, le MEDAC recommande de voter contre la politique actuelle. «Cette politique aurait avantage à être bonifiée d'un univers de comparaison pour l'établissement de la rémunération qui inclurait une institution ayant des orientations reposant sur un ratio d'équité acceptable comme la Banque Laurentienne.» Le Mouvement revient toutefois que ce ratio, qui compare le salaire du président à la rémunération moyenne d'un employé, s'améliore à la Nationale. Selon le calcul de l'association, il est de 54 fois, ce qui classe la Nationale parmi les meilleures à ce chapitre.

À la Laurentienne, ce ratio est de 29 fois. Il est de 88,5 fois à la Banque de Montréal, à près de 100 fois à la Royale, à 132

fois à la TD et à 209 fois à la Scotia, a noté le MEDAC.

Rappelons que la rémunération directe de Louis Vachon, président et chef de la direction de la Banque Nationale, a reculé de 7 % en 2010, malgré une hausse de 21 % du bénéfice, qui a atteint un niveau record. De plus, «au cours des trois dernières années, le rendement total à l'actionnaire de la Banque Nationale a été supérieur de façon marquée à celui des cinq autres grandes banques canadiennes», a noté le conseil d'administration de la BN.

«Le bénéfice net a atteint un niveau record en 2010, dépassant ainsi les attentes du marché. Toutefois, la cible établie en début d'exercice était plus élevée. Ce faisant, la rémunération directe de M. Vachon en 2010 représente 96 % de la rémunération qu'il aurait pu recevoir si la cible de croissance de 31 % du bénéfice net, fixée en début d'exercice, avait été atteinte», a expliqué l'institution.

Le Devoir

Début d'hiver difficile pour Transat

L'action du voyageur chute de 28,7 %

SYLVAIN LAROCQUE

Même si les voyageurs répondent à l'appel, Transat a connu un début d'hiver fort décevant et prévoit que la situation restera difficile au cours des prochains mois. Les coupables? La vive concurrence et la hausse des prix du carburant.

Au cours de son premier trimestre, qui a pris fin le 31 janvier, les revenus trimestriels ont atteint 810,2 millions, en hausse de 2 % grâce à la hausse du nombre de voyageurs en partance vers le Sud. La perte nette s'est chiffrée à 13,5 millions (36 ¢ par action), en légère baisse par rapport à celle de 13,9 millions (37 ¢ par action) enregistrée il y a un an, en raison d'une amélioration des éléments hors trésorerie.

«Ce fut un trimestre exigeant, principalement à cause de la concurrence toujours vive sur les destinations Sud, et les consommateurs en profitent», a déclaré le président et chef de la direction de Transat, Jean-Marc Eustache.

Pire encore, Transat a indiqué hier que les résultats de son deuxième trimestre allaient être «semblables» à ceux de la même période de l'exercice précédent, qui avaient été médiocres. Les investisseurs ont très mal réagi: l'action de l'entreprise a dégringolé de 28,7 % hier pour clôturer à 11,81 \$, à la Bourse de Toronto, soit son cours le plus bas depuis l'été dernier.

Dans l'espoir de limiter l'impact de la flambée des cours du brut, le voyageur a récemment relevé ses surcharges carburant, qui atteignent désormais 150 \$ par vol aller-retour vers le Sud et 300 \$ pour les destinations européennes. Elles devraient encore augmenter prochainement. Jusqu'ici, les surcharges n'ont pas trop nui aux affaires de Transat. Les réservations estivales sur le marché transatlantique sont supérieures d'environ 10 % à celles de l'an dernier et les prix de vente sont similaires. En plus de faire bondir les cours du pétrole, la crise politique qui secoue le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a eu un impact négatif sur Transat en Europe, puisque l'entreprise y offre des voyages vers plusieurs pays de la région, dont la Tunisie et l'Égypte, où des révolutions populaires ont renversé des régimes dictatoriaux.



Jean-Marc Eustache

Surcapacité

Même si le marché canadien des voyages vacances souffre d'une surcapacité chronique, il n'est pas question pour Transat de réduire son offre. L'entreprise a tenté l'expérience l'an dernier et l'a regretté amèrement, ses concurrents ayant aussitôt augmenté leur propre capacité.

Le cofondateur de Transat a toutefois reconnu qu'en raison de la concurrence «exacerbée», il était impérieux «d'inventer de nouvelles manières d'approcher le marché». L'entreprise a en outre amorcé une «réflexion stratégique» sur sa marque et l'«expérience» qu'elle offre à ses clients. Il a été impossible d'en savoir plus.

L'entreprise veut aussi améliorer son offre de forfaits à très bas prix, un domaine où son rival Sunwing est très dynamique. «Ce segment de marché, on ne le sert pas adéquatement aujourd'hui et je peux vous garantir que l'an prochain, on le servira d'une façon beaucoup plus adéquate», a affirmé Jean-Marc Eustache.

Le p.-d.g. n'a par ailleurs pas raté l'occasion de déplorer, une fois de plus, ce qu'il voit comme la faible compétitivité du Canada sur le marché international du tourisme. En facturant des loyers aux aéroports, Ottawa recourt à un modèle «archaïque» qui fait du pays «un objet de ridicule dans le monde», a-t-il raillé.

La Presse canadienne

Profits en hausse chez Power

Power Corporation du Canada a annoncé hier avoir enregistré au quatrième trimestre de l'exercice 2010 un bénéfice net de 250 millions, ou 52 ¢ par action, plus de quatre fois supérieur à celui de 54 millions, ou 10 ¢ par action, réalisés lors de la même période un an auparavant.

La différence s'explique par les charges inscrites aux résultats de l'entreprise. Au plus récent quatrième trimestre, les éléments non récurrents ont représenté une charge de 6 millions, comparativement à 149 millions pour le trimestre correspondant de 2009.

Pour l'ensemble de l'exercice 2010, la société a réalisé un bénéfice net de 907 millions, ou 1,89 \$ par action, contre 682 millions, ou 1,40 \$ par action, en 2009.

La Corporation financière Power a quant à elle fait état d'un profit de 443 millions, ou 59 ¢ par action, au quatrième trimestre. L'an dernier à pareille date, son bénéfice net s'était chiffré à 340 millions, ou 45 ¢ par action. Sur l'ensemble de l'exercice, le bénéfice net de la Corporation financière Power a été de 1,58 milliard, ou 2,10 \$ par action. En 2009, il avait été de 1,44 milliard, ou 1,91 \$ par action.

La Presse canadienne

EN BREF

Standard Life: bénéfice en hausse

La Financière Standard Life a vu son bénéfice augmenter de 148 % pour atteindre 137 millions au quatrième trimestre. Cette croissance spectaculaire découle en partie de l'amélioration de la situation sur les marchés boursiers et immobiliers. Les primes et les dépôts ont atteint 1,3 milliard, en hausse de 12 % grâce aux ventes de fonds de placement et à l'augmentation du nombre de nouveaux clients des régimes collectifs d'épargne et de retraite. Pour l'exercice, le bénéfice net de cette filiale s'est établi à 290 millions comparativement à 109 millions en 2009. — La Presse canadienne

Billets de banque en plastique

Ottawa — La Banque du Canada a annoncé hier qu'elle mettra en circulation en novembre prochain de nouveaux billets de 100 \$ composés de plastique, puis des billets de 50 \$ en mars 2012. Les billets de 20 \$, de 10 \$ et de 5 \$ en polymère ne seront pas émis avant la fin de l'année 2013. Les billets de banque canadiens sont présentement constitués de papier 100 % coton. La banque centrale a indiqué que les nouveaux billets présenteront des caractéristiques de sécurité «innovantes» qui rendront plus facile la détection des contrefaçons. Les billets seront aussi plus économiques, puisqu'ils devraient jouir d'une durée de vie 2,5 fois supérieure à celle des billets actuels. — La Presse canadienne

DSF poursuit sa croissance

Au terme de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, Desjardins Sécurité financière, filiale du Mouvement des caisses Desjardins, enregistre un bénéfice net de 234,7 millions, comparativement à 193,8 millions pour la période correspondante en 2009. Tous les secteurs d'affaires affichent une croissance des primes brutes d'assurance qui totalisent 2,88 milliards, soit une hausse de 5,6 % comparativement à 2009. Les ventes d'assurance se chiffrent à 183,5 millions. Les ventes d'épargne atteignent 1,81 milliard. La part du bénéfice net attribuable aux actionnaires ultimes, les caisses Desjardins, a augmenté de 43 millions par rapport à 2009. Le taux de rendement de l'avoir de l'actionnaire s'établit à 24,1 %. — Le Devoir

ÉDITORIAL

Crise financière

Pour la redivision

Mervyn King, gouverneur de la Banque d'Angleterre, vient de crever un abcès. Il a osé dire tout haut ce que beaucoup pensent tout bas depuis l'explosion de la planète financière en 2008. Soit la réinstallation des frontières entre des établissements financiers. L'objectif? Éviter un autre désastre.

Dans un entretien accordé au quotidien *Daily Telegraph*, King assure que les ingrédients qui ont provoqué la crise de 2008 sont à nouveau réunis. Que les déséquilibres sont là et vont grossissant. Que faute de colère populaire, le cocktail fait de bénéfices à court terme et primes outrancières est encore et toujours au menu des banquiers. Que le *too big to fail*, ou le «trop gros pour qu'on laisse tomber», est en fait une assurance allouée aux acteurs de la finance qui, par voie de conséquence, gomme les mesures qui logent à l'enseigne de la prudence. Dit autrement, le *too big* est synonyme de bar ouvert.

De fait, le vétéran King estime qu'il faudrait commander une séparation des établissements financiers qui sont des mastodontes parce qu'ils rassemblent en leur sein plusieurs métiers. Outre l'apparence de conflits d'intérêts, cette promiscuité de fonctions favorise un mélange des genres qui brouille la compréhension que les consommateurs peuvent avoir. En clair, il faut donc diviser la banque de dépôt de la banque d'affaires. Il faut renverser la tendance introduite au milieu des années 1980. Effet d'un petit retour sur l'histoire.

Il y a 25 ans de cela, Ronald Reagan aux États-Unis et Brian Mulroney au Canada ont introduit, sous l'impulsion du lobby des banques et non des assureurs ou des fiduciaires, le principe du décloisonnement des institutions financières. Du jour ou lendemain, dit *grosso modo*, on a permis aux banques d'acheter des fiduciaires, des assurances, des firmes de courtage en valeurs mobilières et vice-versa. Que s'est-il passé? Ce sont les banques, et non l'inverse, qui ont fait l'acquisition de fiduciaires, assurances et valeurs mobilières. On a donc assisté à une concentration sans précédent des actifs financiers.

Tout logiquement, à ce laisser-faire on a greffé après coup le laisser-aller. Mais encore? Après le décloisonnement des établissements, on a décloisonné les métiers. On a permis la multicertification. On le répète, on a encouragé le mélange des genres et surtout la confection en série de véhicules financiers si complexes, et parfois si toxiques, que seul le pré carré des initiés, autrement dit une petite minorité, s'y retrouvait. Allons plus loin dans l'histoire.

Le cloisonnement des institutions financières a été conçu et implanté en 1933-1934 après avoir analysé les causes à l'origine du krach de 1929. Pour éviter une autre crise, l'administration Roosevelt avait justement décidé de mettre un terme au mélange des genres, des fonctions. De la fin de la Deuxième Guerre mondiale à 2008, on a été confronté à des déchéances de l'économie généralement produites par des chocs pétroliers. Mais jamais n'avons-nous été témoins d'une chute financière, bancaire, de l'ampleur de celle de 2008.

Ainsi donc, deux ans après le début d'une crise dont les effets se font encore sentir, voilà que l'un des plus grands argentiers de la planète martèle que tous les poisons sont à nouveau dans la machine. Et ce, parce que les gouvernements n'ont pas eu le courage et la volonté de faire ce que King suggère aujourd'hui alors que sont ces mêmes gouvernements qui ont sauvé ces mastodontes de la faillite.

Gouvernement Harper

Rappel à l'ordre ultime

«Simple question de procédure», de prétendre le premier ministre Stephen Harper à propos de la décision du président de la Chambre des communes, qui vient de juger le gouvernement conservateur coupable de mépris du Parlement. Coupable de ne pas avoir obtempéré aux ordres de la Chambre qui exigeait de connaître le coût des projets de loi sur le système carcéral et celui de la réduction projetée des impôts des entreprises. Coupable de ne pas avoir expliqué le refus de la ministre de la Coopération internationale, Bev Oda, de retirer une subvention de 7 millions au groupe Kairos.

Certes, les algarades quotidiennes entre politiciens ont mauvaise presse et bien des électeurs pourront accepter l'excuse du premier ministre, qui en réalité fanfaronne pour cacher la gravité des reproches qui lui sont adressés. Cette décision n'est en rien banale. Elle est le rappel à l'ordre ultime, car elle peut conduire à un désaveu du gouvernement et à sa défaite en Chambre.

Le président Peter Milliken, s'il prend apparemment le parti de l'opposition avec ces deux décisions, se porte d'abord à la défense de l'institution qu'est le Parlement comme organe souverain auquel le gouvernement doit se soumettre. La propension des conservateurs à vouloir gouverner sans reddition de comptes, comme si le Parlement n'existait pas, est devenue telle qu'une sévère remontrance s'imposait. D'autant plus qu'il y a quelques mois, le président avait une première fois fustigé de la même façon le gouvernement pour ne pas avoir donné à la Chambre les informations requises sur les prisonniers afghans.

Ces blâmes arrivent à point nommé pour l'opposition qui est à se constituer un dossier noir sur le gouvernement Harper en vue de prochaines élections. L'état d'esprit qui règne tant dans les rangs de l'opposition que dans ceux du gouvernement laisse croire que celui-ci se fera défaire volontiers sur son budget pour profiter d'un contexte économique plutôt favorable. L'opposition ne pouvant nier que l'économie canadienne va plutôt bien voudra justement opposer à l'argument économique le déficit moral d'un gouvernement autoritaire aux comportements éthiques douteux.

Prises une à une, les pièces contenues dans ce dossier noir n'auraient normalement que peu d'impact sur l'opinion publique. Certaines peuvent apparaître comme des peccadilles, tels ces diplômes d'honneur remis à des immigrants par le ministre de l'Immigration, Jason Kenney, avec le sigle du Parti conservateur. D'autres le sont moins, comme les accusations portées par Elections Canada contre quatre dirigeants du Parti conservateur pour manipulations illégales dans le financement de l'élection de 2006. Additionnées, elles présentent une image négative, opposée à celle qu'avait promis au point de départ Stephen Harper de gouverner autrement que le Parti libéral. Tous ne retiendront pas l'argument, mais c'est le seul dont dispose l'opposition pour illustrer les dangers que représenterait un gouvernement conservateur qui serait majoritaire.

bdescoteaux@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



L E T T R E S

Quelle lucidité ?

À la suite de la sortie du rapport attendu du BAPE sur les gaz de schiste, on a l'impression que le ministre Arcand, grâce à ce rapport, mais aussi dans sa façon de l'accueillir, vient de s'élever au-dessus des idéologues bornés qui, dans son propre parti et ailleurs, se sont braqués contre tous ceux qui soulevaient des questions dans ce dossier. On pense ici à Mme Normandeau et à d'autres qui, semble-t-il, ont bien besoin de défendre l'entreprise et le «développement» tous azimuts contre les assauts de la méchante «gauche» qui paralyserait le Québec. Par contre, le ministre aurait-il agi de la sorte si le Québec ne s'était pas littéralement enflammé à ce sujet? Au mieux, on peut donc parler d'un bref instant forcé de relative compétence de la part d'un gouvernement littéralement assiégré par une population en colère.

À l'évidence, les critiques n'étaient pas dans les patates, et ceux-là mêmes qui voulaient les enfermer dans une image d'opposants à tout crin sont en fait les seuls coupables de dogmatisme.

Ce moment est à marquer d'une pierre blanche. Les Dumont, Deltel, Bouchard, Falal, Duhaime, Marcotte et tous ces chantres du sacro-saint marché et du droit inaliénable au profit envers et contre tout — et tous —, arborent aujourd'hui de façon spectaculaire tous les stigmates qu'ils essaient toujours d'imprimer aux autres; voici une bande d'universitaires et de doctrinaires, apparemment incapables d'interpréter le monde autrement qu'à travers des théories, peut-être bien jolies sur papier, mais rendues totalement absurdes par l'interprétation étroite et restrictive qu'ils en font.

Dire qu'ils se réclament de la lucidité, et que ce sont souvent les mêmes qui préchent la démission indépendantiste!

Nic Payne
Montréal, le 9 mars 2011

Un nouveau souffle

Le 8 mars 2011, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a fait comprendre au gouvernement les préoccupations soulevées par les citoyens en regard de l'exploitation des gaz de schiste au Québec. Rappelons que le BAPE a été créé en 1978 pour permettre la participation des citoyens à l'évaluation environnementale de projets d'importance. Nul doute que le BAPE est une institution nécessaire à la surveillance environnementale.

Mais sa fragilité, comme organisme indépendant, est bien réelle lorsque le politique s'en empare. N'oublions pas que le processus du BAPE a dérapé ou failli dérapé dans certains projets: le dossier du Suroit d'Hydro-Québec, le projet hydro-électrique d'Hydro-Québec de la rivière Romaine, l'autoroute 25, l'échangeur Turcot à Montréal, les ports méthaniers. Cette récente décision du BAPE de prendre un temps d'arrêt pour faire une évaluation environnementale stratégique sur l'exploitation du gaz de schiste lui donne un nouveau souffle de crédibilité.

Raymond Leblanc
Montréal, le 10 mars 2011

Le hockey chez l'oncle Sam

Je ne suis pas surpris que la LNH n'impose aucun match de suspension à Zdeno Chara. Cette ligue est prête à tout pour plaire au très lucratif marché des États-Unis qui affectionne d'autant plus le jeu violent qu'on se déplace vers le sud, là où on ne retrouve normalement de la glace que dans les «drinks».

Parions que bientôt, un quelconque sénateur républicain voudra résoudre le problème en présentant un projet de loi pour permettre aux joueurs de hockey

d'avoir sur eux une arme de poing pour se défendre.

Christian Gagnon
Montréal, le 9 mars 2011

Récompense : 500 000 \$

Pour avoir omis d'accomplir son travail, une commissaire à l'intégrité du secteur public, Christiane Ouimet, reçoit une prime de 500 000 \$. Deux sénateurs conservateurs qui ont déclaré des dépenses non admissibles de 1 million lors d'une élection fédérale sont passibles d'une amende maximale de 2000 \$ chacun et il n'est pas question qu'ils soient suspendus de leur poste. Un avocat en conflit d'intérêts qui a eu un comportement abusif envers une cliente est condamné par le Barreau à payer une amende de 3000 \$, ceci après que le Barreau eut pris 17 ans pour le sanctionner.

Je me rappelle que de simples travailleurs ont perdu leur emploi (peine capitale dans leur cas) pour avoir mangé des éclairs au chocolat qui se trouvaient dans les ordures parce que la date de fraîcheur du produit était dépassée. D'autres, pour avoir mangé des tablettes au chocolat qui, elles aussi, étaient aux ordures. Leur congédiement a été maintenu à la suite du «jugement» d'un arbitre du travail rémunéré 1000 \$ l'heure. Selon lui, ces travailleurs avaient entaché le lien de confiance avec leur employeur.

Les sénateurs, commissaires, avocats, médecins lorsqu'ils sont pris en faute, le lien de confiance avec les électeurs, clients, ça ne compte pas?

Deux poids, deux mesures, jour après jour, des situations de ce genre se produisent dans notre entourage, aujourd'hui je l'écris, ça aide à enlever la boule que j'ai dans le cœur.

Daniel Boiteau
Le 9 mars 2011

LIBRE OPINION

Nouveau gaspillage de fonds en éducation

RAPHAËLE ÉLÉMENT
FÉLIX TREMBLAY

Étudiants de la deuxième année du secondaire

Récemment, le gouvernement de Jean Charest annonçait son intention d'installer un projecteur ainsi qu'un tableau blanc interactif (TBI) dans les 43 000 classes du Québec, du primaire au secondaire. Faisant tous deux partie d'un programme utilisant l'ordinateur et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) en classe à l'école secondaire, nous avons jugé pertinent de partager notre opinion et notre expérience quant à cette initiative.

Notre école possède depuis l'an dernier l'un de ces fameux tableaux interactifs. Puisque notre établissement scolaire n'en possède qu'un, seuls quelques enseignants de mathématiques utilisent cet outil pédagogique coûteux. Essentiellement, ils s'en servent pour corriger avec les élèves divers devoirs et exercices ainsi que pour afficher leurs notes de cours. Certains de nos autres professeurs font de même avec d'autres outils ou avec un bon vieux tableau noir.

Pour son coût de 3000 \$ avec le projecteur qui l'accompagne, le tableau est rarement remplaçable. Notre expérience

nous montre qu'une seule fois, au moment où on a étudié la translation et la rotation en première secondaire, le tableau a été indispensable. Autrement, est-il vraiment utile d'en posséder un pour enseigner les mathématiques?

Par ailleurs, il faut suivre une formation complète pour bien saisir le fonctionnement de l'appareil. De plus, préparer des cours stimulants et instructifs exige de vastes connaissances dans le domaine informatique, sans prendre en considération les deux ou trois heures nécessaires pour créer un cours. Sachez qu'une année scolaire comprend de 40 à 160 cours selon la matière. Avec la tâche déjà très lourde pour les enseignants, ces derniers n'arriveront pas à concevoir des cours utilisant des TBI toute l'année.

Entre les jeunes et le tableau blanc subsiste une interaction à fréquence quasi nulle. C'est-à-dire que les élèves n'y touchent jamais. Cette problématique est liée à la complexité de son utilisation, mais aussi au fait qu'afin que le contact entre le tableau interactif et les élèves soit possible, des manettes et d'autres instruments sont essentiels. Cet ajout augmentera la facture d'environ 2000 \$ pour chaque tableau.

Si l'on se base sur l'expérience que l'on détient à titre d'élèves, un simple projec-

teur de marque ordinaire peut amplement remplir les exigences peu élevées des étudiants et des enseignants.

Imaginez le nombre titanesque de gens qualifiés que nécessitera l'installation d'un TBI dans environ 43 000 salles de cours! Et les enseignants, il faudra aussi les former quant au mode de fonctionnement de ces tableaux interactifs. Réussir à dénicher le bon nombre de techniciens en informatique pour remplir cette lourde tâche et du temps pour le faire constituera un défi de taille.

Selon nous, cette portion du budget gouvernemental devrait être consacrée ailleurs dans le domaine de l'éducation. Ce dernier en a bien besoin. Nous trouvons scandaleux le fait que le ministère passe du temps à bâtir un projet comme celui-ci comparé aux problèmes grandissants, les vrais, qui se font sentir dans nos écoles prêtes à s'effondrer.

Dans le cadre de son discours d'ouverture de l'actuelle session parlementaire, M. Charest a annoncé ce projet en identifiant clairement son but: réduire significativement le taux de décrochage scolaire. Il faut être complètement déconnecté de la réalité présente dans les maisons d'éducation québécoises pour croire qu'on réglerait ce problème en mettant «une grosse bécotte» devant les élèves.

IDÉES

Marie-Andrée Bertrand 1925-2011

Une activiste courageuse et passionnée

ANDRÉ SIROIS

Président du Barreau des organisations gouvernementales internationales

Avec la disparition de Marie-Andrée Bertrand, le Québec perd non seulement un professeur et un chercheur d'une qualité exceptionnelle, mais aussi une activiste courageuse et passionnée en matière de culture et de droits de la personne. Indépendante, elle ne sacrifiait pas à la mode. Elle tirait les conclusions de ses recherches et passait à l'action. J'ai travaillé avec elle à la commission Le Dain; nous avons été collègues, puis complices, et j'ai toujours été heureux et fier de cette complicité.

Si les travaux de la commission Le Dain, la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales, se sont classés parmi les meilleurs du monde en ce domaine, c'est en grande partie grâce à sa curiosité insatiable, à son travail acharné et à sa rigueur intellectuelle irréprochable, qui lui ont donné une crédibilité certaine lui permettant de défendre la décriminalisation de l'utilisation de la marijuana, position que certains trouvaient bien audacieuse.

La commission a tenu une série d'audiences publiques à travers le Canada; Marie-Andrée et les autres commissaires en ont vite fait la meilleure enquête sociologique de l'époque. Ces audiences étaient organisées selon des règles strictes visant à mettre les participants très à l'aise et à faciliter le témoignage le plus complet possible. Le résultat était souvent passionnant. La transcription de ces audiences constituerait la matière brute d'une excellente pièce de théâtre, répliques géniales incluses.

Marie-Andrée pouvait écouter une douzaine d'heures de témoignages dans la même journée avec une attention et une patience qui ne se démentaient pas. Elle n'hésitait pas à utiliser un charme certain pour ramener les intervenants à l'ordre ou tirer d'eux des renseignements, voire des aveux, souvent imprévus. J'étais toujours étonné de l'entendre résumer le tout à la fin de la journée en quelques phrases d'une justesse, d'une intelligence et d'une sensibilité que je ne pouvais qu'admirer et envier. C'est ce travail qui a fait la valeur et la crédibilité des travaux de la commission.

Réunion de protestation

Deux des très rares francophones de la commission, à l'époque de l'enlèvement de James Cross, nous sommes devenus des parias aux yeux de nos collègues canadiens-anglais, sans que cela semble la gêner le moins. La commission siégeait à Sherbrooke lors de la proclamation de la Loi sur les mesures de guerre. Dans les jours qui ont suivi, Marie-Andrée m'a demandé de l'aider à organiser, avec d'autres, une réunion de protestation à l'Université de Montréal. Nous fûmes quelques dizaines dans la salle, incertains de pouvoir rentrer à la maison ce soir-là. Mais elle était toujours là, prudente, posée, polie, mais prête à tout risquer pour défendre ses principes (à une époque où, faut-il le rappeler, la Ligue des droits et libertés s'écrasait iniquement devant Trudeau).

Les travaux de la commission ont eu, de façon surprenante, une multitude de répercussions indirectes, notamment sur le plan culturel. Par exemple, nous avions décidé, Marie-Andrée et moi, d'embaucher Jean Basile pour des travaux de recherche culturelle; celui-ci m'a appris par la suite que c'est l'argent de ce contrat qui lui avait servi à lancer le magazine *Mainmise*, dont l'importance dans la vie culturelle québécoise de l'époque ne fait pas de doute.

Plus tard, pour le magazine *Justice*, du ministère de la Justice, j'ai demandé à Marie-Andrée un article pour un numéro consacré à la violence familiale. Courageusement, elle avait décidé de se démarquer des autres auteurs et de ne pas blâmer que les hommes, mais de rappeler que la violence familiale est aussi le fait des femmes, entre autres «de la mère contre son nourrisson». Le texte a vivement déplu à certaines féministes du ministère et a bien failli ne pas paraître.

Elle était toujours là pour pousser la réflexion, appeler à l'action et défendre des principes; elle nous manque déjà.

Morte au champ de bataille

POL PELLETIER
Femme de théâtre et féministe

J'étais assise à la même table que Marie-Andrée Bertrand le 4 mars dernier pendant une table ronde intitulée «Féminisme d'hier et d'aujourd'hui» organisée par Caroline Morin et Léa Clermont-Dion à l'UQAM. Marie-Andrée était une grande féministe, une grande intellectuelle, une criminologue et une psychanalyste.

Un trésor national.
Dans les années 70, 80, nous, les féministes de l'époque, étions très interpellées par ses analyses du rapport entre femmes et crime, femmes et



La criminologue, professeure, chercheuse, psychanaliste, féministe et activiste Marie-Andrée Bertrand est décédée dimanche dernier.

Un décès symbolique

LÉA CLERMONT-DION

Étudiante, photographe et reporter

CAROLINE MORIN

Recherchiste et chroniqueuse à Radio-Canada

Marie-Andrée Bertrand s'est éteinte en transmettant le flambeau. Le flambeau d'une cause qui lui était chère, celle du combat féministe, qu'elle a mené pendant une soixantaine d'années. Première femme lauréate d'un doctorat en criminologie à l'Université de Californie, Berkeley, elle s'illustra aussi par sa contribution à la commission Le Dain en 1973, alors qu'elle ne préconisait rien de moins qu'une légalisation complète de la possession et de l'usage des drogues à des fins non médicales.

Sa réputation comme criminologue n'est plus à faire, mais n'oublions pas qu'elle a été aussi une pionnière, s'affichant comme féministe, déjà, dans les années soixante. C'est à ce titre que nous l'avions conviée lors d'une rencontre intergénérationnelle entre féministes le 4 mars dernier à l'UQAM. Pétillante et généreuse, madame Bertrand a parlé aux jeunes générations avec cette précision et cette rigueur qu'on lui a reconnues tout au long de son existence. Elle ne faisait pas ses 85 ans. Elle annonçait encore de belles années de lucidité. Même à la fin de sa vie, Marie-Andrée Bertrand a été une avant-gardiste.

Équité pour les femmes

À la fin de la conférence, Marie-Andrée a échangé quelques mots avec nous. Elle nous a parlé de l'intérêt qu'elle portait à travailler en collaboration avec de jeunes chercheurs et des toxicomanes, ainsi que de son ouvrage en cours sur

le féminisme québécois depuis 1980. Des pénitenciers d'Amérique du Sud à ceux du Canada (pour sa recherche sur les prisons de femmes), Marie-Andrée Bertrand a mené une existence au cours de laquelle elle n'a jamais cessé de remettre en question notre société, dans le but de l'améliorer. Il faut citer en exemple ses recherches pour une plus grande équité pour les femmes en matière de droit pénal.

Aux premières loges de ses derniers enseignements, nous retenons de ses propos, notamment, sa volonté de faire découvrir aux plus jeunes l'histoire des femmes et de leurs luttes, au Québec et ailleurs. Également psychanalyste, elle nous a aussi légué cette leçon vendredi: au-delà de toutes les batailles communes, c'est à chaque femme qu'incombe la responsabilité de se donner les moyens de sa propre liberté...

Reprendre son flambeau

Aurions-nous douté qu'une actrice importance de cette histoire allait s'éteindre peu après cette table ronde? Prête à travailler, à analyser, à devenir encore une fois une mentore, elle nous a quittées, un peu fatiguée. Nous ne nous doutions pas que ce départ allait être un adieu; mais c'est un adieu symbolique qu'elle nous a lancé vendredi, en faisant ce qu'elle a toujours su faire. Elle est décédée en battante et en transmettant généreusement son enseignement.

Témoins de ses derniers moments de vie, nous avons voulu lui rendre cet hommage et lui dire que nous essaierons, tant bien que mal, de reprendre son flambeau, d'être nous aussi des battantes, de porter fièrement l'héritage des féministes qui nous ont précédées et de le faire fructifier vers une société toujours plus égalitaire. Merci Marie-Andrée!

et penser, en même temps, ce qu'un homme ne peut pas faire.»

Ses yeux pétillaient.
Sa mort me rappelle cruellement à quel point nous ne savons pas honorer, célébrer, remercier les femmes qui nous font avancer, de leur vivant. Et que la mort vient toujours trop vite.

J'ai une grosse peine.
Je suis choquée du peu d'écho que sa mort a causé dans les médias. Et que le seul article que j'ai vu n'évoque pas son féminisme.

Marie-Andrée, ton dernier regard, si intelligent, si chaleureux, ouvert totalement à l'autre.

Ton dernier regard dans mon cœur pour toujours.

Êtes-vous souverainiste? Ça dépend...



LISE PAYETTE

Je me souviens très bien comment je suis devenue indépendantiste. Ça a été un long processus qui s'est étendu sur plusieurs années. Je ne suis pas née indépendantiste, je le suis devenue, j'ai été élevée dans une famille où la responsabilité citoyenne avait de l'importance. Ça parlait politique souvent à table, même les jours de fête, et le ton était souvent élevé.

Les hommes et les femmes de la famille travaillaient presque tous pour des entreprises anglophones où les boss parlaient anglais seulement et où les ouvriers avaient intérêt à ne jamais répondre en français. Ils apprenaient vite à marcher le dos courbé malgré le fait qu'ils étaient grands et bien bâtis. C'est leur fierté qui était en souffrance, et ça, ça marque pour longtemps. Ce que ma famille a semé en moi, c'est le désir de «résistance», le besoin de redresser le dos, le goût de reprendre ce qui était à nous, comme le disait ma grand-mère.

J'ai apprivoisé l'idée de souveraineté doucement, sans personne pour me pousser dans le dos et j'ai su que ça allait devenir un engagement majeur dans ma vie en 1970, durant la Crise d'octobre, quand j'ai vu plusieurs de mes amis en prison et que j'ai eu peur qu'on vienne arrêter mes enfants. Je suis devenue aussi indépendantiste que j'étais féministe, ces deux choix étant devenus essentiels dans ma vie. J'avais tâté du CCF, j'avais voté libéral, Pierre Bourgault était mon ami d'âme, ça m'a aidée à me brancher.

J'ai continué d'écouter tout ce qui a été dit sur la souveraineté, les pour, les contre. Je n'ai jamais remis en question l'engagement que j'ai envers le Québec, ce pays que j'aime et que je vois mourir à petit feu. Je continue de penser que le problème reste entier tant qu'il n'aura pas été réglé, tant que nous n'aurons pas affirmé haut et fort que nous voulons un pays qui détienne tous les leviers nécessaires à son épanouissement et qui permettraient à ce peuple courageux que nous sommes de se faire entendre des autres peuples, parlant en son nom personnel et en français par-dessus le marché.

La valse-hésitation n'est pas ma tasse de thé. C'est pourquoi je réagis chaque fois qu'un «farouche indépendantiste» ramollit sous mes yeux. Êtes-vous toujours indépendantiste? Quand la question est posée, vous vous exposez à une quantité inimaginable de réponses toutes plus vagues les unes que les autres: Le peuple n'en veut pas... On ne peut pas continuer d'attendre qu'il soit prêt, il faut faire bouger le Québec... La souveraineté, c'est un peu dépassé, pensez à la mondialisation... Mettons la souveraineté en veilleuse, il y a tellement de choses à faire... La liste est longue, mais vous voyez le genre.

Je me pince chaque fois. Il m'arrive de me demander où ils étaient, tous ces «savants conseillers», au cours des 20 dernières années. Il est évident, dans tous les cas, qu'ils n'ont pas de suite dans les idées.

Les derniers sur la liste de ceux qui ne cessent de m'étonner se bousculent au tourniquet ces temps-ci. Comme des chevaux nerveux, ils sont sur la ligne de départ. Où vont-ils? Personne ne le sait vraiment. François Legault a lancé une sonde à l'eau il y a quelques jours. Elle a fait *plouc!* et s'est enfoncée dans l'eau. Joseph Facal a décidé de rester sur le bord de la patinoire. Il n'a même pas chaussé les patins. Qu'est-ce qu'il attend? Sûrement une patinoire assez grande pour son ego. Bernard Landry fait des pieds et des mains pour qu'on le reconnaisse. Et Lucien Bouchard est sorti de son mutisme pour reprendre son numéro d'humoriste...

Ces hommes qui ont affiché leurs couleurs quant à la souveraineté du Québec il y a déjà longtemps ont tous quitté la scène politique avec des trémolos dans la voix en affirmant qu'ils rentreraient à la maison pour élever leurs enfants. Noble tâche s'il en est une. Personne ne s'attendait à les voir reprendre du service au moment où le premier ministre Charest est à 13 % d'appuis de la population, du jamais vu, et où des âmes malveillantes essaient de tirer le tapis sous les pieds de madame Marois. Surtout qu'ils reprennent du service avec une moue d'impatience quand on leur demande s'ils sont toujours souverainistes... Mystère et boule de gomme.

Selon l'adage, «*politics make strange bedfellows.*» Je ne traduis pas, car au Québec, c'est connu, tout le monde est bilingue. Sinon, vous pourriez refaire votre 6^e année.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francœur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters); information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médiat), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Dominique Reny (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Emilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Paul Cauchon et Benoît Munger (responsables du site internet), Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Émilie Parent-Bouchard et Étienne Plamondon-Emond (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Geneviève Tremblay et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 1

Kevin Page affirme qu'il sera d'environ 148,5 millions \$US au moment où le Canada achètera ses appareils, entre 2016 et 2022. Le ministère de la Défense parle plutôt de 70 à 75 millions \$US par avion. En raison des retards dans le développement du F-35 aux États-Unis, Kevin Page affirme que le Canada n'achètera pas les appareils au sommet de leur production, ce qui en fera grimper le prix.

M. Page confirme en outre qu'il annule la commande et lance un appel d'offres, comme le réclame le Parti libéral du Canada et désormais le Bloc québécois, n'entraînerait pas de frais d'annulation puisqu'aucun contrat n'a été signé.

En ce qui concerne l'entretien et l'utilisation de l'avion, les chiffres du gouvernement et de Kevin Page varient là encore. Le ministère de la Défense parle de 5 à 7 milliards \$US sur 20 ans, Kevin Page de 14 milliards \$US. Il étale son calcul sur 30 ans pour tenir compte de la véritable vie utile de l'appareil. Il ajoute 3,9 milliards \$US pour la mise à niveau des F-35 au cours de leur vie et 1,7 milliard \$US pour la mise en service initiale, pour un total de 19,6 milliards \$US sur 30 ans.

Kevin Page prévient qu'il y a «un risque que les coûts augmentent» dans les années à venir, notamment en raison de la réduction possible du carnet de commandes et des problèmes de développement aux États-Unis. «Le degré d'incertitude est particulièrement grand.»

Trop chers

Les partis d'opposition étaient furieux des révélations de M. Page. «Les conservateurs nous ont caché des chiffres. On nous a menti», a dit le député Dominic LeBlanc. Le Bloc québécois juge le rapport si accablant qu'il a décidé de modifier sa

position. Comme le Parti libéral, il réclame maintenant l'annulation de cet achat. «Ça m'a estomacqué que ce soit le double», a déclaré le chef Gilles Duceppe. Il faut annuler ce contrat, demander qu'il y ait un appel d'offres.»

Le gouvernement a défendu son choix. Le leader en Chambre, John Baird, a soutenu que les militaires «sont prêts à payer le prix ultime» et que s'il en coûtait un dollar par semaine par Canadien pour leur fournir l'équipement nécessaire, «c'est un prix que nous sommes prêts à payer».

Envoyés au front par le gouvernement en fin de journée, les bonzes du ministère de la Défense sont restés sur leurs positions. «Nos chiffres sont les bons. On n'a pas utilisé une tendance historique comme M. Page pour nos évaluations, mais la réalité», a dit Dan Ross, sous-ministre adjoint responsable des acquisitions.

De manière générale, les conservateurs n'entendent pas accorder d'importance aux reproches de Kevin Page, pas plus qu'à ceux de la veille du président Peter Milliken ou à l'opposition qui s'en fait le relais à la Chambre des communes. Ils font le pari que les citoyens n'ont cure des arcanes parlementaires et des arguties sur la transparence démocratique. Leur ligne d'attaque consiste donc à dire que les reproches formulés par l'opposition sont autant de «distractions» visant à dévier l'attention de l'électorat du seul enjeu digne de ce nom: l'économie.

Des «distractions» et des «jeux»

«Cela fait partie du processus pour demander des comptes du gouvernement, et nous acceptons cela», a déclaré Stephen Harper, de passage à Toronto. Mais notre attention ne doit pas être accaparée par les procédures parlementaires. Elle doit être par ce qui intéresse les Canadiens et à mon avis, c'est l'économie.»

M. Harper a dit à propos du rapport de M. Page qu'il n'avait pas envie d'embarquer «dans une longue guerre de chiffres». Il a accueilli les sermons de Peter Milliken sur la transparence de son gouverne-

ment avec le même haussement d'épaules. «Nous avons constamment des débats à la Chambre des communes. Le président tranche. Des fois on gagne, des fois on perd. Quand on perd, on se plie à la décision et c'est ce que nous ferons. [...] Nous regarderons quelles informations supplémentaires nous devons fournir.»

Mercredi, le président a jugé que le gouvernement pourrait être reconnu coupable d'outrage au Parlement pour avoir refusé de fournir des informations essentielles aux élus, notamment sur le prix de ses législations, des baisses d'impôt aux entreprises et des F-35.

En Chambre hier, les ministres conservateurs sont allés plus loin, accusant l'opposition de vouloir déclencher une élection inutile au coût de 400 millions de dollars à propos de «distractions».

Les partis d'opposition étaient furieux d'une telle attitude cavalière. «Le ministre a dit à la Chambre que la démocratie est une distraction. Il a dit: "Pauvres petits Canadiens, ils se foutent de la démocratie", a lancé Michael Ignatieff, qui s'est presque fâché au micro avec les journalistes. Eh bien, nous verrons. Je serais ravi de mener une élection sur ce sujet, pour être honnête. Je veux être clair: je ne veux pas d'élection, mais s'ils traitent les Canadiens avec ce genre de mépris, s'ils disent que la démocratie est une petite distraction, que cela n'a pas d'importance pour eux, qu'ils fassent attention!»

Pour Gilles Duceppe, «c'est peut-être le fond de leur pensée. Peut-être que la démocratie pour eux est une distraction». Le chef du NPD, Jack Layton, interprète les réponses de M. Harper comme un signe que le premier ministre «a perdu sa capacité de distinguer le bien du mal». C'est comme si tout ceci n'était «qu'une partie de cartes. Ce n'en est pas une. C'est quelque chose de fondamental».

Le Bloc québécois a réussi à faire adopter sa motion dénonçant l'attitude des conservateurs à 145 voix contre 135.

Le Devoir

MOLSON

SUITE DE LA PAGE 1

pour remettre le sport sur ses rails et le ramener à une expérience «à la fois saine et sécuritaire», peu importe le niveau. M. Molson se porte ainsi volontaire pour «assumer un rôle de leader» parmi les propriétaires de la Ligue et prendre à bras le corps le problème des coups à la tête, des commotions cérébrales et de la robustesse excessive. Il faut «envoyer cette situation sans plus tarder», dit-il.

La sortie de Geoff Molson est la deuxième qu'essuie la LNH sur le même sujet depuis quelques semaines: Mario Lemieux, propriétaire des Penguins de Pittsburgh, a aussi houpillé la Ligue après la blessure subie par Sidney Crosby.

Recours judiciaire

C'est dans ce contexte que le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a ordonné hier matin la tenue d'une enquête criminelle qui sera menée par le Service de police de Montréal (SPVM), dont le service 911 a été débordé d'appels de partisans outrés depuis deux jours.

Des pétitions poussent comme des champignons dans les médias sociaux pour réclamer la mise au ban de Chara. Une manifestation de partisans aura lieu mardi au Centre Bell. Et au moins un commanditaire majeur, Air Canada, menace de mettre un terme à son association avec la LNH si aucune mesure n'est prise pour

mettre un frein à la violence au hockey.

Mais le commissaire de la LNH, Gary Bettman, reste de glace. Si Air Canada ne souhaite plus transporter les joueurs, la Ligue trouvera un nouveau commanditaire, a-t-il dit. M. Bettman a réitéré que la blessure de Pacioretty, aussi horrible soit-elle, faisait partie du jeu.

Puisque la LNH n'infligera aucune sanction à Zdeno Chara, tous les espoirs reposent maintenant sur la justice criminelle, réputée pour avoir le bras long et le pas lent. Les enquêteurs du SPVM s'affairent en quelque sorte sur une scène de crime inusitée, une patinoire de hockey maintenant désertée par ses principaux témoins.

Le suspect n'est pas difficile à identifier: ses gestes sont gravés dans l'imaginaire des 21 273 spectateurs présents au Centre Bell mardi. La reprise vidéo et les photos sont sans équivoque. Chara a coincé Pacioretty contre la bande et l'a dirigé de tout son corps vers la bordure de la baie vitrée, qui plie sous l'impact, devant le banc des joueurs.

Mais selon le criminaliste Jean-Claude Hébert, un passionné de droit et de hockey, les chances de succès d'une éventuelle poursuite criminelle sont minces.

Le DPCP et ses représentants doivent être moralement convaincus que des voies de fait ont été commises sur Pacioretty, après avoir analysé la preuve. Ils doivent être raisonnablement convaincus de prouver sa culpabilité, hors de tout doute raisonnable, en examinant à la fois la solidité de cette preuve et les moyens de défense potentiels.

C'est là que les choses se compliquent. Chara n'a pas asséné un coup de poing à son adversaire,

comme Todd Bertuzzi l'avait fait en 2004 aux dépens du joueur de l'Avalanche Steve Moore. Il a «complété une mise en échec». Le geste est permis, voire encouragé au hockey, même dans cette zone à risque, sans baie vitrée, en face du banc des joueurs. «Ce n'est pas facile de prouver qu'il avait l'intention de le blesser», résume M^r Herbert.

Si la Couronne n'est pas en mesure de faire la preuve de cette intention criminelle (la mens rea), Zdeno Chara pourra s'en tirer. L'intention criminelle est le principal écueil d'une éventuelle poursuite, reconnaît Anne-Claude Bergeron, procureure au DPCP. «La mens rea, c'est essentiel pour le succès d'une poursuite. Ça va être déterminant», dit-elle avec prudence, étant donné que l'enquête ne fait que commencer.

À ce sujet, Chara a élevé la barre d'un cran hier avec ses commentaires. «C'est seulement un jeu qui s'est développé comme ça. Je sais que je ne l'ai pas fait intentionnellement», a-t-il dit. Max Pacioretty a pour sa part indiqué en soirée qu'il ne souhaitait pas que Chara soit poursuivi, même s'il désapprouve la décision de la LNH.

À Ottawa, le ministre d'État aux Sports ne pense toutefois pas que la solution au problème réside dans les recours judiciaires. «Je ne crois pas que d'utiliser le Code criminel soit une bonne idée», a indiqué Gary Lunn lors d'un entretien avec *Le Devoir*. «L'objectif, c'est de réduire le nombre de blessures sérieuses dans tous les niveaux de sport et de hockey. Ce n'est pas de transformer des joueurs en criminels», croit-il.

Le Devoir
Avec La Presse canadienne

VOIX

SUITE DE LA PAGE 1

Club et professeur à l'Université Columbia Bob Holman. Les nouveaux arrivants — Français, Britanniques, Irlandais et consorts — se sont frottés à ces cultures. Les traditions d'Afrique de l'Ouest ont été apportées de force par les esclaves. Qu'on pense au créole ou au jodel, de tout temps «l'oralité appartient aux cultures dominées, car les civilisations dominantes se sont dotées très vite de l'écriture», précise à son tour la professeure au Département de langue et littérature françaises de l'Université McGill Catherine Leclerc. Pour Holman, qui sera aussi performeur à la soirée new-yorkaise du FVA, «l'oralité appartient aux cultures dominées parce que l'écriture a toujours été un élément de colonisation.»

Speak White

«L'oralité est une forme nécessaire parce qu'elle permet de se différencier du littéraire», poursuit Catherine Leclerc. Elle a deux qualités. D'abord, une identité ancrée, spécifique. On se trahit beaucoup plus à l'oral, par l'accent ou la syntaxe.» Des Belles-Sœurs de Michel Tremblay aux poèmes de Gérard Godin et de Gaston Miron, du *Speak White* de Michèle Lalonde aux chants de Félix Leclerc, Richard Desjardins ou Loco Locass, les écrits identitaires empruntent à l'oralité. «On se sert souvent de l'oralité pour revendiquer une différence, un écart par rapport à la norme», dit Leclerc pour expliquer la part politique. Pour Bob Holman, le seul fait d'entendre directement, d'une personne à l'autre, devient politique et aide le texte à éviter toutes théories.

«Je soupçonne que moins un genre est dominant, plus il est ouvert à ce qui sort de la norme», risque Catherine Leclerc. Les choix de la directrice artistique du Festival Voix d'Amériques confirment l'intuition. D.Kimm a fait au fil des ans de plus en

plus de place aux multigenres, multigenres et multidisciplinaires. Fascinée par l'identité et par les façons d'être différents, le FVA ouvre ses scènes aux anglophones, francophones, autochtones, artistes, politiciens, transsexuels, gays, auteurs, poètes. Les marginaux sont bienvenus.

Poésie-spectacle

La professeure Catherine Leclerc poursuit: «Si c'est par l'oralité qu'on se détache de la norme, comme en classe quand je dis à mes étudiants "ne me citez pas là-dessus", c'est aussi par là qu'arrivent les innovations littéraires», estime-t-elle. Pourtant, des guéguers littéraires opposent oralité et écrit. Les conteurs ont du mal à se faire reconnaître des écrivains. Les slameurs et les poètes bataillent. Les premiers reprochent aux poètes de ne pas livrer de spectacle sur les scènes et se moquent des soirées de lecture aux voix chancelantes. Les poètes disent travailler un livre plus qu'un corps, n'apprécient pas les règles orales, qu'ils ont tendance à voir comme une facilité. Carole David ouvre son *Manuel de poésie à l'intention des jeunes filles* (Herbes rouges) par le poème *Se tenir debout* (et à voix haute). «Debout, à voix haute, n'est pas une pratique de la poésie, c'est une mise à mort: timbre, volume, inflexion, voici mon œuvre passée à tabac entre chant et suicide», écrit-elle.

«L'oralité libère de certaines contraintes de l'écrit», résume Catherine Leclerc, mais elle a aussi ses demandes à elle: la structure à pieds égaux, la rime, la mnémotechnique, des formes très anciennes qui font que je peux comprendre que certains poètes voient ça comme une régression.» Pour Bob Holman, l'absence des textes est complètement différente. «Le poème de l'oralité n'est pas fini tant qu'il n'est pas écouté par une audience. Il devient événement, expérience. Il n'est pas écrit pour survivre à l'épreuve du temps. C'est autre chose.»


Mots d'Amérique

Entre la France et l'Amérique, y a-t-il des différences dans la façon de dire, de porter l'oralité?

Aucune certitude, aucune étude, mais quelques pistes émergent en traquant la question. «Le mélange avec l'anglais est certainement une particularité du Québec», indique derechef Catherine Leclerc. Le terme même de «spoken word» est amusant.» Dans les lectures jazzées de Jack Kerouac, le rap et le slam, très éloignés du rythme des plaintes et litanies françaises, peut-on lire une particularité? Michel Faubert, à l'intuition, estime que l'oralité, «ça nous regarde comme Américains. Les premiers francophones arrivés ici ont découvert, au contact des Américains, une oralité et un mode de vie. Les coureurs des bois voulaient épouser ça, pour la liberté extraordinaire. Ils ont peu à peu envahi le continent, avec presque pas de population. Il y avait une solitude dans ces vies et un bagage de mémoire à porter qui font que le monde a dû avoir besoin de parler tout seul à un moment donné...» Faubert raconte qu'il marche pour apprendre ses textes, rythmant les mots à ses pas. De là, pour imaginer un lien entre le territoire à couvrir et le rythme des mots, il n'y a qu'un pas. «C'est plausible», dit Bob Holman en riant, c'est exactement la façon que les griots africains travaillaient leurs histoires, en les disant sur le chemin d'un village à l'autre.»

◆ ◆ ◆
Pour voir de visu ce que donnent ces textes de paroles, ces corps qui remplacent l'écrit et ces poèmes-plus-ou-moins-happenings, le FVA propose grands spectacles et petites soirées. On note les soirées cartes blanches des invités d'honneur Michel Faubert et Melissa Auf der Maur, le *Combat contre la langue de bois* pour les envolées politiques, l'école new-yorkaise — dont Bob Holman — et sa *New York Temptation*, le *Cabaret Dada* et les 5 à 7 Band et Poésie. Entre autres. Toute la programmation sur www.fva.ca.

► ledevoir.com

Sur notre site Web: une version plus longue de ce texte, et des exemples de «spoken word». 

LIBYE

SUITE DE LA PAGE 1

avaient «purgé» Ras Lanouf et qu'elles se dirigeaient toujours plus vers l'est.

La ville de Zaouïa, à 50 kilomètres de la capitale libyenne, Tripoli, serait aussi complètement passée aux mains des pro-Kadhafi, alors que le contrôle des insurgés s'y égrenait depuis quelques jours.

En entrevue avec Reuters, le fils du dirigeant de la Libye depuis 40 ans, Saïf al-Islam Kadhafi, a de nouveau durci le ton envers les Libyens qui demandent le départ du régime depuis le 15 février. «L'heure de la libération a sonné. L'heure est à l'action. Nous progressons désormais. Le temps est écoulé maintenant. Le moment de l'action est venu.»

Au moment de cette entrevue débutait une réunion de deux jours entre l'OTAN et l'Union européenne, au cours de laquelle des moyens de mettre un terme à la crise seront étudiés, dont un recours militaire. Les membres des deux organisations ont choisi hier de renforcer la flotte navale dans la région en crise et se sont engagés à estimer les besoins humanitaires. L'OTAN s'est à nouveau dite prête à agir seulement si elle recevait un mandat de l'ONU.

En réaction à cette rencontre, Saïf al-Islam Kadhafi a promis aux insurgés que l'OTAN, Washington, Paris ou Londres n'allaient «leur servir à rien», lors d'une allocution devant une foule de jeunes partisans. «Je jure devant Dieu que nous allons gagner. [...] La victoire est en vue.» Le chef des opposants, Moustafa Abdeljalil, a quant à lui appelé la communauté internationale à agir, notamment en adoptant la zone d'exclusion aérienne pour empêcher les bombardements aériens, alors que le Conseil de sécurité de l'ONU n'a toujours pas tranché sur cette proposition de la France et de la Grande-Bretagne.

Au sujet de l'annonce de la France de reconnaître le Conseil national de transition, regroupant les opposants, comme le représentant de la Libye, le gouvernement Kadhafi a réagi avec force. Le vice-ministre des Affaires étrangères, Khaled Kaïm, a menacé de couper ses relations diplomatiques avec la France si le gouvernement français allait vraiment de l'avant avec cette nouvelle attitude. «C'est illégitime, illégal et une provocation contre un État indépendant membre des Nations unies», a déclaré le vice ministre. Il estime que le geste est «passible de sanctions en droit international».

Dans une lettre commune, la France et la Grande-Bretagne ont demandé hier à l'Union européenne de reconnaître le Conseil national de transition comme «un interlocuteur politique valable». «Il est clair pour nous que le régime a perdu toute la légitimité qu'il avait pu avoir», ont expliqué Nicolas Sarkozy et David Cameron dans cette lettre. Washington a indiqué avoir coupé les ponts avec le régime libyen actuel et a affirmé avoir pris contact avec l'opposition. La secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, doit d'ailleurs rencontrer des représentants du Conseil national de transition la semaine prochaine, en Tunisie et en Égypte.

Le président français a évoqué hier la possibilité d'attaques «ciblées» en Libye, lors d'une rencontre hier avec son parti, selon Reuters. «Les frappes ciblées dans des cas précis et extrêmement limités et pas forcément sur des aérodromes font partie de la réflexion», a dit un participant à cette rencontre à l'agence de presse. Les pays membres de l'Union africaine, en rencontre hier en Éthiopie, se sont quant à eux prononcés contre une intervention militaire étrangère.

Le ministre canadien des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, a déclaré hier que plus de sanctions contre la Libye devaient être mises en place. Il a défendu les sanctions imposées par les membres de l'ONU depuis près de deux semaines, bien qu'elles n'aient pas empêché les forces fidèles au chef de la Libye de reprendre du terrain.

Libyens toujours piqués

À Tripoli, la peur ronge toujours les habitants. Une chanson propagandiste aux accents jazz joue en boucle dans les rues, louant Mouammar Kadhafi. Les paroles «Dieu, Mouammar et la Libye, voilà tout», sont répétées tout au long de la pièce.

Un citoyen de Tripoli, Salif Charif, ne perd pas espoir: il attend toujours un changement de gouvernement. «On a besoin de démocratie en Libye. Tout ce que nous avons, ce sont des officiels qui restent accrochés à leur poste. Ils touchent beaucoup d'argent, en donnent un peu au peuple et gardent le reste», dénonce celui qui a fait des études en ingénierie, mais n'a jamais trouvé d'emploi, faute de contacts dans le milieu.

Un commerçant, Mouftah Ramadan, comme beaucoup de marchands, s'inquiète des instabilités dans la ville. Il a vu ses bénéfices chuter de 30 % depuis le début de l'insurrection, alors que beaucoup de boutiques sont fermées. «Ce qu'il faut, c'est que toutes les parties négocient. Si le gouvernement se borne à essayer d'écraser les rebelles, la Libye se déchirera. Ce sera la guerre civile. Le pays sera ruiné.»

Les trois quarts de la Libye seraient coupés de l'aide humanitaire, selon le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU.

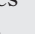
Le Devoir
D'après Reuters, l'AFP et La Presse canadienne

Rectificatif

Le titre d'un texte publié en page A 5 hier affirmait qu'une poursuite criminelle était déposée contre un CHSLD à la suite de la mort d'un de ses résidents. Comme le texte le précisait, c'est plutôt une résidence privée pour personnes âgées, la résidence Parc Jarry, qui est visée.

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9  Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jean-Victor de Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Béchard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390